

RAPPORT ANNUEL
31.12.24

LELEUX INVEST

SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
publique de droit belge à compartiments multiples
Société Anonyme

OPC ayant opté pour des placements
répondant aux conditions prévues par la directive 2009/65/CE

Aucune souscription ne peut être acceptée sur la base du présent rapport. Les souscriptions ne sont valables que si elles sont effectuées après la remise à titre gratuit du prospectus et des documents d'informations clés.

SOMMAIRE

1 . INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT	4
1.1 . ORGANISATION DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT	4
1.2 . RAPPORT DE GESTION	6
1.2.1 . Informations aux actionnaires	6
1.2.2 . Vue d'ensemble des marchés	8
1.3 . RAPPORT DU COMMISSAIRE AU 31.12.24	10
1.4 . BILAN GLOBALISE	15
1.5 . COMPTE DE RESULTATS GLOBALISE	16
1.6 . RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION	17
1.6.1 . Résumé des règles	17
1.6.2 . Taux de change	18
2 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT EQUITIES WORLD FOF	19
2.1 . RAPPORT DE GESTION	19
2.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts	19
2.1.2 . Cotation en bourse	19
2.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement	19
2.1.4 . Gestion financière du portefeuille	21
2.1.5 . Distributeurs	21
2.1.6 . Indice et benchmark	21
2.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice	21
2.1.8 . Politique future	21
2.1.9 . Indicateur synthétique de risque	21
2.1.10 . Affectations des résultats	22
2.2 . BILAN	23
2.3 . COMPTE DE RESULTATS	24
2.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES	25
2.4.1 . Composition des actifs au 31.12.24	25
2.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)	26
2.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)	26
2.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire	27
2.4.5 . Performances	27
2.4.6 . Frais	29
2.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations	29
3 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT PATRIMONIAL WORLD FOF	31
3.1 . RAPPORT DE GESTION	31
3.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts	31
3.1.2 . Cotation en bourse	31
3.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement	31
3.1.4 . Gestion financière portefeuille	31
3.1.5 . Distributeurs	33
3.1.6 . Indice et benchmark	33
3.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice	33
3.1.8 . Politique future	33
3.1.9 . Indicateur synthétique de risque	33
3.1.10 . Affectations des résultats	34
3.2 . BILAN	35
3.3 . COMPTE DE RESULTATS	36
3.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES	37
3.4.1 . Composition des actifs au 31.12.24	37
3.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)	38
3.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)	38
3.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire	39
3.4.5 . Performances	39

3.4.6 . Frais	42
3.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations	43
4 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT RESPONSIBLE WORLD FOF	44
4.1 . RAPPORT DE GESTION	44
4.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts	44
4.1.2 . Cotation en bourse	44
4.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement	44
4.1.4 . Gestion financière du portefeuille	46
4.1.5 . Distributeurs	43
4.1.6 . Indice et benchmark	47
4.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice	47
4.1.8 . Politique future	47
4.1.9 . Indicateur synthétique de risque	47
4.1.10 . Affectations des résultats	48
4.2 . BILAN	49
4.3 . COMPTE DE RESULTATS	50
4.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES	51
4.4.1 . Composition des actifs au 31.12.24	51
4.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)	52
4.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)	52
4.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire	53
4.4.5 . Performances	53
4.4.6 . Frais	55
4.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations	56

1 . INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT

1.1 . ORGANISATION DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT

Siège de la SICAV

86C bte 320, Avenue du port B-1000 Bruxelles

Date de constitution de la SICAV

3 septembre 2010

Conseil d'Administration de la SICAV

Président du Conseil d'Administration :

Monsieur Carlo Luigi GRABAU. Autres principales fonctions : Administrateur de la société Leleux Fund Management & Partners S.A.

Administrateurs :

Madame Laetitia De Noyette. Autres principales fonctions: Administrateur de la société Leleux Fund Management & Partners S.A.

Monsieur Olivier Croonenberghs. Autres principales fonctions: Consultant et autres mandats d'administrateur

Administrateur indépendant :

Monsieur Emmanuel Van Rillaer. Autres principales fonctions: conseiller indépendant- administrateur

Personnes physiques chargées de la direction effective

Madame Laetitia De Noyette

Monsieur Olivier Croonenberghs

Type de gestion

Sicav qui a désigné une société de gestion d'organismes de placement collectif aux fins d'exercer l'ensemble des fonctions de gestion énumérées à l'article 3, 22° de la loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances: Leleux Fund Management & Partners S.A.

Leleux Fund Management & Partners est une société de gestion d'organismes de placement Collectif (OPC) de droit Belge, identifiée au registre du commerce sous le numéro 0826.115.346

Dénomination : Leleux Fund Management & Partners S.A.

Forme juridique : Société Anonyme

Siège : 97 Rue Royale - 1000 Bruxelles

Constitution : 20 mai 2010

Conseil d'Administration :

Madame Véronique Leleux. Autres principales fonctions : Administrateur de la société de bourse Leleux Associated Brokers

Monsieur Olivier Leleux. Autres principales fonctions : Administrateur de la société de bourse Leleux Associated Brokers

Monsieur Carlo Luigi Grabau. Autres principales fonctions : Administrateur de la Sicav Leleux Invest

Madame Laetitia De Noyette. Autres principales fonctions : Administrateur de la Sicav Leleux Invest

Madame Catherine Alexandre. Autres principales fonctions : Autres mandats d'administrateur

Monsieur Patrick De Brabandere : Autres mandats d'Administrateur

Commissaire : Forvis Mazars Réviseurs d'Entreprise représentée par M. Nele Van Laethem

Capital souscrit et libéré : 125.000,00 euros entièrement libéré

Commissaire

La société Forvis Mazars, ayant son siège à Manhattan Office Tower, Avenue du Boulevard 21 bte 8 1210 Bruxelles , représentée par Madame Nele Van Laethem a été désignée en tant que commissaire, conformément à l'article 101, § 1er, de la loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances.

Promoteur

LELEUX ASSOCIATED BROKERS S.A. 97, Rue Royale B-1000 Bruxelles

Dépositaire

CACEIS Bank est une société anonyme de droit français au capital de 1.280.677.691,03 euros, dont le siège est sis 89-91, rue Gabriel Peri, 92120 Montrouge, France, immatriculée sous le numéro RCS Paris 692 024 722, CACEIS Bank agit en Belgique par l'intermédiaire de sa succursale belge, **CACEIS Bank, Belgium Branch**, située Avenue du Port 86C b315 à 1000 Bruxelles et inscrite au Registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro d'entreprise BE0539.791.736. CACEIS Bank, Belgium Branch a été désignée par la Sicav comme dépositaire aux termes d'un contrat de dépositaire

LELEUX INVEST

daté du 22 novembre 2021, tel que modifié au fur et à mesure (le « Contrat de dépositaire » ou « Depositary Agreement ») conformément aux règles relatives aux OPCVM et autres dispositions légales applicables.

Les investisseurs peuvent consulter, sur demande auprès du siège de l'OPCVM, le Contrat de dépositaire afin de mieux comprendre et connaître les obligations et responsabilités du Dépositaire.

Gestion financière du portefeuille

LELEUX FUND MANAGEMENT & PARTNERS S.A. 97, Rue Royale B-1000 Bruxelles

Gestion administrative et comptable

CACEIS Bank, Belgium Branch S.A., Avenue du Port, 86C bte 320, 1000 Bruxelles

Service Financier

CACEIS Bank, Belgium Branch S.A., Avenue du Port, 86C bte 320, 1000 Bruxelles

Distributeurs

LELEUX ASSOCIATED BROKERS S.A. 97, Rue Royale B-1000 Bruxelles

Liste des compartiments et des classes d'action commercialisés par la SICAV

Equities World FOF - Classes d'actions R – P et PA

Patrimonial World FOF - Classes d'actions R – P et PA

Responsible World FOF - Classes d'actions R – P et PA

La description des différentes classes est mentionnée au prospectus.

Les actions de la SICAV Leleux Invest ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du Securities Act de 1933 tel que modifié ("Securities Act 1933"), ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Les actions de la SICAV Leleux Invest ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite "HIRE" du 18 mars 2010 et dans le dispositif FATCA).

1.2 . RAPPORT DE GESTION

1.2.1 . Informations aux actionnaires

Sicav à compartiments multiples ayant opté pour des placements répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE et régie, en ce qui concerne son fonctionnement et ses placements, par la loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances.

Informations requises en vertu de l'article 3:6 du Code des sociétés et des associations

Description des principaux risques auxquels est exposée la société

La valeur des investissements et les revenus qu'ils génèrent peuvent tout aussi bien diminuer qu'augmenter et il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas leur mise initiale.

Type de risque	Définition concise du risque	Equities World FOF	Patrimonial world FOF	Responsible world FOF
Risque de marché	Risque de déclin du marché entraînant une dévalorisation des actifs en portefeuille	Elevé	Moyen	Elevé
Risque de crédit	Risque de défaillance d'un émetteur ou d'une contrepartie	Moyen	Moyen	Moyen
Risque de dénouement	Risque que le dénouement d'une opération ne s'effectue pas comme prévu dans un système de transfert donné	Faible	Faible	Faible
Risque de liquidité	Risque qu'une position ne puisse être liquidée en temps opportun à un prix raisonnable	Faible	Faible	Faible
Risque de change	Risque qu'une variation de taux de change réduise la valeur des actifs en portefeuille exprimés dans la devise de référence	Elevé	Moyen	Elevé
Risque de conservation	Risque de perte des actifs détenus par un dépositaire/sous-dépositaire	Faible	Faible	Faible
Risque de concentration	Risque lié à une concentration importante des investissements sur un secteur, une région ou un thème spécifiques	Moyen	Faible	Faible
Risque de performance	Risque que la performance s'écarte sensiblement de celle du marché	Elevé	Moyen	Elevé
Risque de capital	Risque pesant sur le capital	Elevé	Moyen	Elevé
Risque de flexibilité	Risque lié à des restrictions limitant la possibilité de passer à d'autres fournisseurs	Néant	Néant	Néant
Risque d'inflation	Risque que l'inflation érode la valeur réelle des actifs en portefeuille	Néant	Moyen	Moyen
Risque lié à des facteurs externes	Incertitude quant à la pérennité de certains éléments de l'environnement, comme le régime fiscal	Faible	Moyen	Moyen
Risque en matière de durabilité	Risque que des événements ou situations incertains dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance (ESG), s'ils surviennent, puissent avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle sur la valeur de l'investissement	Faible	Moyen	Faible

LELEUX INVEST

Evénements importants survenus après la clôture de l'exercice

Aucun événement important n'est survenu après la clôture de l'exercice.

Circonstances susceptibles d'influencer significativement le développement de la société

Aucune circonstance n'est actuellement susceptible d'influencer significativement le développement de la société.

Politique de rémunération

En conformité avec les articles 213/1 et suivants de la loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances, la société de gestion a élaboré et applique une politique de rémunération et des pratiques de rémunération qui sont compatibles avec une gestion saine et efficace des risques et qui n'encouragent pas une prise de risque qui serait incompatible avec le profil de risque et les statuts de la Sicav.

La politique de rémunération de la Société de gestion est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Sicav et des investisseurs de la Sicav et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêt.

Les détails de la politique de rémunération actualisée applicable au sein de la Société de gestion sont disponibles sur le lien internet suivant :

<http://www.leleuxinvest.be/Leleux/LeleuxInvest.nsf/vLUPage/REMUNERATION?OpenDocument>

Il est également possible d'obtenir gratuitement un exemplaire papier de la politique de rémunération de la Société de gestion sur simple demande au siège de la Sicav.

Règlement EU 2015/2365 du Parlement Européen et du conseil du 25 novembre 2015 : transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (ci-après le Règlement)

Non applicable

Redemption gate

Si les demandes de rachat (y compris la partie de rachat des demandes de conversion) dépassent 10% des actions en circulation ou de la valeur nette d'inventaire du Compartiment concerné un jour d'évaluation, le Conseil d'Administration peut, à son entière discrétion et dans le meilleur intérêt de la Sicav, déclarer qu'une partie de ces rachats ou conversions d'actions soient différées au prorata pour une période provisoire.

La décision de suspendre ou non partiellement les demandes de rachats sera prise à chaque fois que le seuil fixé est dépassé. La suspension ne concernera que les demandes de rachat qui dépassent le seuil et sera appliquée de manière proportionnelle à toutes les demandes de rachat individuelle introduites un jour donné. La décision peut être prise pour chaque compartiment.

La portion des demandes de rachat qui n'a pas été exécutée suite à la suspension partielle est reportée automatiquement à la prochaine date de clôture, sauf en cas de révocation par l'actionnaire ou de nouvelle application du mécanisme.

Les investisseurs concernés seront informés individuellement. De plus la mesure de suspension sera publiée sur le site internet suivant : www.leleuxinvest.be.

Dans le cas d'application de ce mécanisme pour la période sous revue, l'information sera reprise dans chaque compartiment concerné sous le point « Notes aux états financiers et autres informations ».

Durant la période du présent rapport, aucun compartiment n'a été concerné par ce mécanisme.

Anti dilution levy

Dans certaines circonstances, le coût réel d'achat ou de vente des investissements pour un compartiment peut différer de la valeur de ces actifs utilisée dans le calcul de la valeur nette d'inventaire par action d'un compartiment ou d'une classe en raison de frais de transaction tels que les frais de courtage, les taxes et tout autre écart entre les prix d'achat et de vente des investissements sous-jacents.

Ces frais de transaction peuvent avoir un effet défavorable sur la valeur du compartiment, appelé dilution. Afin d'éviter cet effet, et l'impact négatif potentiel qui en résulte sur les investisseurs existants ou en cours, si les entrées ou sorties nettes pour chaque compartiment dépassent un seuil déterminé et revu périodiquement, le Conseil d'Administration pourra, de façon discrétionnaire, décider d'imposer un coût supplémentaire aux investisseurs entrants et sortants qui bénéficiera à la Sicav.

La valeur nette d'inventaire ne sera donc pas touchée. Le seuil sera déterminé en tenant compte de l'orientation de la gestion et des actifs détenus. La détermination des frais complémentaires sera effectuée en fonction des frais de transaction.

LELEUX INVEST

La politique de prélèvement anti-dilution est établie et approuvée par le Conseil d'Administration et mise en oeuvre par la direction effective.

Dans le cas d'application de ce mécanisme pour la période sous revue, l'information sera reprise dans chaque compartiment concerné sous le point « Notes aux états financiers et autres informations ».

Durant la période du présent rapport, aucun compartiment n'a été concerné par ce mécanisme.

Droit de vote

Chaque part détenue dispose d'un droit de vote proportionnel à la partie du capital qu'elle représente. Les actionnaires désireux de participer aux différentes Assemblées Générales se conformeront à l'article 23 des statuts.

1.2.2. Vue d'ensemble des marchés

Les événements géopolitiques ont joué un rôle important dans la formation du sentiment du marché : le conflit en Ukraine s'est intensifié, entraînant des perturbations sur les marchés de l'énergie et une augmentation des dépenses de défense à l'échelle mondiale. Pendant ce temps, les relations entre les États-Unis et la Chine sont restées tendues.

L'année 2024 a été marquée par des élections, puisque plus de 60 pays se sont rendus aux urnes. Cela s'est avéré être une période difficile pour les partis politiques traditionnels. Confrontés à la hausse des coûts, aux divisions culturelles et au mécontentement face au statu quo politique, les électeurs de nombreux pays ont exprimé leur frustration par les urnes. C'est ainsi que Donald Trump remporte un second mandat avec une large majorité, ce qui aura probablement des répercussions importantes sur les marchés en 2025.

Selon les dernières estimations de la Banque Mondiale, en 2024 la croissance mondiale aurait enregistré une croissance de +2,7%. Aux États-Unis, elle devrait s'afficher autour de +2,8%, en zone Euro à +0,7% et en Chine à +5,2%.

Dans le courant de l'année l'économie américaine s'est décollée des autres grandes régions reflétant une performance robuste tirée par de fortes dépenses de consommation et des investissements des entreprises. Le marché du travail est resté sain, avec une croissance solide de l'emploi. L'inflation s'est rapprochée de l'objectif de la Réserve fédérale sans déclencher de récession. Les salaires réels des salariés non cadres ont dépassé les tendances d'avant la pandémie, contribuant ainsi à soutenir les dépenses de consommation.

En Europe, la croissance s'est considérablement affaiblie au cours de l'année. Le secteur manufacturier a été particulièrement touché par une combinaison de coûts énergétiques élevés, de réglementations contraignantes et d'un manque de demande à l'exportation, aggravé par la concurrence subventionnée des entreprises chinoises. Cette divergence s'est accentuée avec les troubles politiques en France et en Allemagne, où les pressions budgétaires et la montée des partis populistes ont fracturé le consensus politique.

En Asie, l'activité économique chinoise est restée faible, le pays étant confronté à la baisse des prix de l'immobilier et à une confiance des consommateurs en berne. Les investisseurs ont d'abord été peu convaincus par la réponse politique. L'année 2024 a été marquée par un calibrage minutieux des politiques monétaires des banques centrales, visant à équilibrer le double objectif de contrôle de l'inflation et de soutien de la croissance économique dans un contexte d'incertitudes mondiales. Le premier semestre 2024 a été marqué par une désinflation généralisée et, au cours de l'été, les banques centrales se sont senties confiantes dans leur capacité à commencer à normaliser leur politique. Cependant, la dernière étape s'est avérée plus difficile que prévu par les marchés et, en dehors de l'Europe, les investisseurs ont réduit leurs espoirs de baisse des taux.

Aux États-Unis, la Réserve fédérale américaine (Fed) a baissé en tout son taux directeur de 100 bp pour atteindre la fourchette de 4,25 % à 4,50 %. Malgré les pressions extérieures, notamment les appels du nouveau président des États-Unis en faveur d'une baisse immédiate des taux, la Fed a donné la priorité à la prise de décision fondée sur les indicateurs macro-économiques, soulignant son indépendance dans la définition de la politique monétaire.

En Europe, la Banque Centrale Européenne (BCE) a fait face à une inflation en baisse quoique légèrement supérieure à son objectif de 2%. En réponse, la BCE a baissé les taux de dépôt de référence de 100 bp à 3%, tout en évoquant une possible et graduelle baisse des taux futurs.

Dans ce contexte, les marchés d'actions des pays développés ont clôturé l'année à la hausse. L'indice des actions américaines, le S&P500 TRN, a enregistré une hausse de +24,50%, celui des actions européennes, le DJ Eurostoxx50 Net, a clôturé à +11,01%. En Asie, l'indice MSCI Asia Pacific TRN a clôturé à +17,83%. Sur le plan global, l'indice des actions mondiales l'MSCI All Countries World TRN, a enregistré une performance de +25,33% en Euro.

Le S&P 500 a été le marché boursier le plus performant, et bien que les sept géants de l'intelligence artificielle (IA), surnommés les « Magnificent Seven », aient encore enregistré des rendements exceptionnels, la tendance haussière a concerné aussi les autres secteurs.

La faiblesse économique et la faible exposition à l'IA ont pénalisé les marchés boursiers européens qui, dans une année marquée par de solides performances boursières, ont sous-performé.

LELEUX INVEST

En Chine, les annonces de mesures plus cohérentes en septembre ont semblé rassurer les marchés sur le fait que 2025 verrait enfin un plan de relance significatif pour relancer l'économie, ce qui a permis aux actions chinoises de rebondir au second semestre.

Sur les marchés obligataires, l'indice Bloomberg Global Aggregate Index, un large indicateur de la dette publique et des dettes d'entreprises, a baissé de -1,69%, les investisseurs revoyant les attentes sur les baisses futures des taux directeurs. Sur le marché des matières premières, le prix du pétrole Brent a baissé de -3,12% atteignant 74,04 USD, et sur le marché des changes, l'Euro a perdu du terrain face à la devise américaine, clôturant l'année à un cours de 1,04 USD par Euro.

SICAV LELEUX INVEST

Rapport du commissaire

Exercice 31.12.2024

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de la SICAV LELEUX INVEST pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la sicav Leleux Invest, nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 16 mars 2023, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2025. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la sicav durant 14 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la sicav Leleux Invest, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total globalisé de l'actif net s'élève à € 150.964.665,13 et dont le compte de résultats globalisé se solde par un bénéfice de l'exercice de € 15.529.386,88. L'actif net et le résultat par compartiment se présente comme suit :

Compartiment	Devise	Actif net	Résultat
Responsible World FoF	EUR	41.274.721,53	3.172.358,79
Equities World FoF	EUR	72.016.590,12	9.649.495,83
Patrimonial World FoF	EUR	37.673.353,48	2.707.532,26

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la sicav au 31 décembre 2024, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration de la sicav, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la sicav à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la sicav en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la sicav ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la sicav. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la sicav ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;

SICAV LELEUX INVEST

Numéro d'entreprise: BE0829.023.267

- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la sicav à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la sicav à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion et des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la sicav.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la sicav au cours de notre mandat.

SICAV LELEUX INVEST

Numéro d'entreprise: BE0829.023.267

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Bruxelles, le 20 mars 2025

FORVIS MAZARS RÉVISEURS D'ENTREPRISES SRL

Commissaire

Représentée par

Signé numériquement

par VAN LAETHEM

NELE MARIA C

Date : 20/03/2025

10:56:37

Nele Van Laethem

1.4 . BILAN GLOBALISE

	Au 31.12.24 (en EUR)	Au 31.12.23 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	150.964.665,13	135.262.718,76
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	142.325.735,15	131.683.427,24
E. OPC à nombre variable de parts	142.325.735,15	131.660.877,26
F. Instruments financiers dérivés		
m. Sur indices financiers		
i. Contrats d'option (+/-)		22.549,98
IV. Créances et dettes à un an au plus	193.419,12	131.187,71
A. Créances		
a. Montants à recevoir	219.307,71	177.007,39
b. Avoirs fiscaux	924,14	859,59
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-26.812,73	-46.679,27
V. Dépôts et liquidités	9.071.028,37	4.012.359,63
A. Avoirs bancaires à vue	9.071.028,37	4.012.359,63
VI. Comptes de régularisation	-625.517,51	-564.255,82
B. Produits acquis	457,72	
C. Charges à imputer (-)	-625.975,23	-564.255,82
TOTAL CAPITAUX PROPRES	150.964.665,13	135.262.718,76
A. Capital	139.261.110,50	131.232.364,10
B. Participations au résultat	244.128,83	103.246,92
C. Résultat reporté	-4.069.961,08	-5.340.673,99
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	15.529.386,88	9.267.781,73
SECTION 2: POSTES HORS BILAN		
II. Valeurs sous-jacentes des contrats d'option et des warrants (+)		3.030.370,12
B. Contrats d'option et warrants vendus		3.030.370,12

1.5 . COMPTE DE RESULTATS GLOBALISE

	Au 31.12.24 (en EUR)	Au 31.12.23 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	16.979.202,14	10.472.811,17
E. OPC à nombre variable de parts	13.152.729,93	12.064.112,79
F. Instruments financiers dérivés		
I. Sur indices financiers		
i. Contrats d'option	-23.419,74	-94.338,45
H. Positions et opérations de change		
a. Instruments financiers dérivés	13.534,00	
ii. Contrats à terme		
b. Autres positions et opérations de change	3.836.357,95	-1.496.963,17
II. Produits et charges des placements	768.064,96	767.359,99
A. Dividendes	498.121,65	582.446,29
B. Intérêts		
b. Dépôts et liquidités	193.054,29	156.265,31
C. Intérêts d'emprunts (-)	-293,80	-628,63
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	-29.658,24	-57.821,09
F. Autres produits provenant des placements	106.841,06	87.098,11
III. Autres produits	1.220,72	89,88
B. Autres	1.220,72	89,88
IV. Coûts d'exploitation	-2.202.880,38	-1.972.479,31
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-14.381,89	-13.299,47
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-43.137,98	-38.940,25
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-868.768,87	-776.606,11
Classe P	-62.208,28	-56.575,44
Classe PA	-8.885,19	-7.127,20
Classe R	-797.675,40	-712.903,47
b. Gestion administrative et comptable	-66.066,71	-62.738,20
c. Rémunération commerciale	-1.051.498,82	-927.453,01
Classe P		-31,45
Classe PA	-10.269,13	-9.647,46
Classe R	-1.041.229,69	-917.774,10
E. Frais administratifs (-)	-71.769,27	-30.205,95
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-1.684,35	-10.090,17
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-8.750,03	-5.000,00
H. Services et biens divers (-)	-70.728,65	-48.698,55
J. Taxes	5.163,76	-38.072,03
Classe P	194,42	-341,08
Classe PA	20,56	-45,22
Classe R	4.948,78	-37.685,73
K. Autres charges (-)	-11.257,57	-21.375,57
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	-1.433.594,70	-1.205.029,44
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	15.545.607,44	9.267.781,73
VI. Impôts sur le résultat	-16.220,56	
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	15.529.386,88	9.267.781,73
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	11.703.554,63	4.030.354,66
a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent	-4.069.961,08	-5.340.673,99
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	15.529.386,88	9.267.781,73
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	244.128,83	103.246,92
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	-13.333.315,16	-7.422.969,77
III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter	2.329.714,67	4.069.961,08
IV. (Distribution des dividendes)	-699.954,14	-677.345,97

1.6 . RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION

1.6.1 . Résumé des règles

Les règles d'évaluation ci-dessous ont été rédigées sur base de l'AR du 10 novembre 2006 relatif à la comptabilité, aux comptes annuels et aux rapports périodiques de certains organismes de placement collectif publics à nombre variable de parts. Plus particulièrement, les dispositions des articles 7 à 19 sont d'application.

Frais

Afin d'éviter des variations importantes de la valeur nette d'inventaire au moment de leur paiement, les charges à caractère récurrent sont provisionnées prorata temporis. Ce sont principalement les commissions et frais récurrents tels que mentionnés dans le prospectus (par exemple, la rémunération pour la gestion du portefeuille d'investissement, l'administration, le dépositaire, le commissaire, ...).

Les frais de constitution sont amortis sur une ou plusieurs années avec un maximum de 5 ans, selon la méthode linéaire.

Comptabilisation des achats et des ventes

Les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, parts d'organismes de placement collectif et instruments financiers dérivés qui sont évalués à leur juste valeur, sont, au moment de leur acquisition et de leur aliénation, enregistrés dans les comptes respectivement à leur prix d'achat et à leur prix de vente. Les frais accessoires, tels que les frais de transaction et de livraison, sont immédiatement mis à charge du compte de résultats.

Créances et dettes

Les créances et dettes à court terme ainsi que les placements à terme sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Lorsque la politique d'investissement du compartiment est principalement axée sur le placement de ses actifs dans des dépôts, des liquidités ou des instruments du marché monétaire, les placements sont évalués à leur juste valeur.

Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et instruments financiers dérivés

Les valeurs mobilières, les instruments du marché monétaire et les instruments financiers dérivés (contrats d'option, contrats à terme et contrats de swap) sont évalués à leur juste valeur en respectant la hiérarchie suivante:

- S'il s'agit d'éléments du patrimoine pour lesquels il existe un marché actif fonctionnant à l'intervention d'établissements financiers tiers, ce sont le cours acheteur et le cours vendeur actuels formés sur ce marché qui sont retenus. Dans des cas exceptionnels, ces cours peuvent être indisponibles pour les obligations et pour d'autres titres de créance; le cours moyen sera alors utilisé et cette procédure sera mentionnée dans le rapport (semi-)annuel.

- S'il s'agit d'éléments du patrimoine qui sont négociés sur un marché actif en dehors de toute intervention d'établissements financiers tiers, c'est le cours de clôture qui est retenu.

- Utilisation du prix de la transaction la plus récente, à condition que les circonstances économiques n'aient pas fondamentalement changé depuis cette transaction.

- Utilisation d'autres techniques de valorisation qui doivent utiliser au maximum les données du marché, être conformes aux méthodes économiques habituellement utilisées et être régulièrement calibrées et testées quant à leur validité.

L'évaluation des parts d'organismes de placement collectif à nombre variable de parts non cotés est faite sur la base de la valeur nette d'inventaire de ces parts.

Les réductions de valeur, moins-values et plus-values, qui proviennent des règles ci-dessus, sont imputées au compte de résultats dans le sous-poste concerné de la rubrique «I. réductions de valeur, moins-values et plus-values».

Des variations de valeur relatives à des obligations et autres titres de créance qui résultent de la comptabilisation prorata temporis des intérêts courus, sont imputées au compte de résultats comme éléments constitutifs du poste «II. Produits et charges des placements - B. Intérêts».

La juste valeur des instruments financiers dérivés (contrats d'option, contrats à terme et contrats de swap) est portée dans les différents postes du bilan et hors bilan en fonction de l'instrument sous-jacent.

Les valeurs sous-jacentes (des contrats d'option et des warrants) et les montants notionnels (des contrats à terme et des contrats de swap) sont portés dans les postes hors bilan sous les rubriques concernées.

En cas d'exercice des contrats d'option et des warrants, les primes sont portées en majoration ou en réduction du prix d'achat ou de vente des éléments du patrimoine sous-jacents. Les paiements et recettes intermédiaires résultant de contrats de swap sont portés au compte de résultats dans le sous-poste «II. Produits et charges des placements - D. Contrats de swap».

LELEUX INVEST

Opérations en devises

Les éléments du patrimoine libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la devise du compartiment sur base du cours moyen du marché et le solde des écarts positifs et négatifs résultant de la conversion est imputé au compte de résultats dans la rubrique «I.H. Positions et opérations de change».

1.6.2 . Taux de change

	31.12.24		31.12.23	
1 EUR	0,8303	GBP	0,8666	GBP
	1,0275	USD	1,1047	USD

2 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT EQUITIES WORLD FOF

2.1 . RAPPORT DE GESTION

2.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

Le compartiment Equities World FOF a été lancé le 17 septembre 2010.

Période et prix de souscription initiale :

- Parts de capitalisation - classe R : du 6 au 17 septembre 2010 au prix de 1.000,00 EUR par part.
- Parts de capitalisation - classe P : le 31 octobre 2016 au prix de 1.000,00 EUR par part.
- Parts de capitalisation - classe PA : le 03 mai 2021 au prix de 1.000,00 EUR par part.

2.1.2 . Cotation en bourse

Non applicable.

2.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

Objectifs du compartiment

Objectifs d'investissement

L'objectif est de procurer aux investisseurs une appréciation du capital en procédant à des placements, essentiellement indirects, en particulier via des investissements en autres OPC, diversifiés en actions. Afin de réduire le risque intrinsèque des placements en actions, l'investissement est largement diversifié internationalement et réparti entre plusieurs gestionnaires via différents organismes de placement collectif. L'optimisation de l'appréciation du capital est recherchée dans la sélection des gestionnaires et l'allocation tactique.

Le compartiment limite ses investissements en créances visées à l'article 19bis du Code des Impôts sur les Revenus 92 (CIR92) à moins de 10% de son actif net.

Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Type de placements

Le portefeuille du compartiment sera investi à titre principal en parts d'organismes de placement collectif eux-mêmes investis en actions dans une perspective à moyen ou long terme.

Limitations d'investissement

Les placements sont effectués sans limitation géographique ou sectorielle ni contrainte relative à la capitalisation boursière.

En particulier, les investissements du compartiment pourront comprendre une part importante de placements dans les pays émergents ou dans des sociétés de petite capitalisation boursière.

Les investissements du compartiment pourront comprendre une part importante de placements libellés dans une devise autre que la devise de référence, sans limitation aucune. En outre, aucune politique particulière de couverture des risques de change ne sera mise en place.

Aucune garantie formelle quant au résultat d'investissement ou au remboursement du capital initial ne peut être octroyée au compartiment ou à ses participants.

Politique de placement du compartiment

Catégorie d'actifs autorisés

Le portefeuille du compartiment sera investi à titre principal en actions/parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) et dans les limites de la loi dans d'autres organismes de placement collectifs (autres OPC), eux-mêmes investis en actions dans une perspective à moyen ou long terme.

Le choix des OPCVM respectivement des autres OPC est basé tant sur leurs performances historiques que sur leur méthodologie de gestion et de suivi des valeurs composant les fonds.

La sélection des fonds tient également compte d'une diversification des styles de gestion des gestionnaires des fonds et est faite sans préférence sectorielle.

Le compartiment est autorisé à investir également directement en valeurs mobilières correspondant à l'objectif d'investissement, le cas échéant au travers de « managed accounts » auprès de tiers. En aucun cas via les « managed accounts » il ne sera possible de prendre des positions dans des Hedge Funds.

Les opérations sur instruments financiers dérivés autorisées et couverture de change: le compartiment pourra également avoir recours, dans le respect des règles légales en vigueur, à l'utilisation d'instruments dérivés, comme par exemple des options, des futures et des opérations de change à terme et ce tant dans un but d'investissement que dans un but de couverture. L'investisseur doit être conscient du fait que ces types d'instruments sont en général plus volatils que les produits sous-jacents.

Le compartiment peut faire usage d'instruments dérivés cotés en bourse ou négociés de gré à gré.

La direction effective de la société de gestion se charge de vérifier que les conditions des coûts et frais opérationnels applicables à ces opérations soient adéquats et dans le meilleur intérêt des actionnaires.

Le compartiment peut détenir à titre accessoire et temporaire des liquidités à concurrence de maximum 20% et des instruments monétaires dans des proportions variables en fonction des opportunités d'investissement ou de désinvestissement et de l'environnement de marché.

Placements non autorisés

Le compartiment ne peut pas investir dans des OPCVM répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE qui placent eux-mêmes plus de 10% de leurs actifs dans des parts d'autres OPC.

Restrictions d'investissement

Le compartiment ne peut pas investir:

- plus de 20% de ses actifs dans un même OPC ou « managed accounts ». S'il investit dans un OPC qui a plusieurs compartiments, chacun des compartiments est considéré, pour l'application du présent paragraphe, comme un OPC distinct;
- plus de 25% de ses actifs dans des OPC ou « managed accounts » ayant une liquidité non journalière;
- plus de 15% de ses actifs dans des OPC ou « managed accounts » ayant une liquidité inférieure à hebdomadaire;
- plus de 30% de ses actifs dans des parts d'OPC ou dans un « managed account » ne répondant pas aux conditions prévues par la Directive 2009/65/CE.

Catégorie SFDR : règlement « Disclosure »

Le gestionnaire du compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

L'OPC répond aux exigences de transparence de l'article 8 SFDR ». s'appliquant aux produits qui promeuvent, entre autres des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les investissements des OPC sous-jacents appliquent des pratiques de bonne gouvernance mais qui n'ont pas pour objectif l'investissement durable.

Le compartiment promeut des caractéristiques E/S (Environnementales/Sociales), mais ne réalisera pas d'investissements durables. Il est investi dans des OPC dont les gestionnaires sont signataires des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI), au moins à hauteur de 25% dans des OPC qui soit font la promotion de la durabilité (SFDR Art.8) soit ont un objectif de durabilité (SFDR Art.9). Etant donné que certaines stratégies d'investissement ne sont pas disponibles en SFDR Art.8. et Art.9 pour des raisons de disponibilité des données imposées par la réglementation, le gestionnaire peut aussi inclure des OPC qui ne font pas la promotion de la durabilité après avoir vérifié leur discipline d'intégration des critères ESG.

Le gestionnaire prend en compte le risque de durabilité dans son processus d'investissement. Il en a estimé l'impact probable sur la performance et a établi si ce risque est significatif et pertinent au regard de son impact et de sa probabilité.

Non-conformité au Régime PAI

Le gestionnaire du compartiment ne prend pas en compte à ce jour les incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

En raison de la nature du fonds de fonds et de la politique de gestion de l'OPC concerné, le gestionnaire ne dispose pas toujours d'un accès direct et détaillé aux données exigées par les RTS sur les investissements des fonds sous-jacents, ceux-ci n'étant pas encore tous disponibles. En tout état de cause la loi interdit à un organisme de placement collectif le financement d'une entreprise de droit belge ou de droit étranger dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation, la réparation, l'exposition en vente, la vente, la distribution, l'importation ou l'exportation, l'entreposage ou le transport de mines antipersonnel, de sous-munitions et/ou de munitions inertes et de blindages contenant de l'uranium appauvri ou tout autre type d'uranium industriel au sens de la loi du 8 juin 2006 réglant des activités économiques et individuelles avec des armes, telle que modifiée par la loi du 20 mars 2007 et la loi du 16 juillet 2009 en vue de leur propagation.

Le principe consistant à “ne pas causer de préjudice important” s’applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l’Union européenne en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l’Union européenne en matière d’activités économiques durables sur le plan environnemental.

Alignement avec le règlement Taxonomie

Le compartiment n’a pas pour objectif d’investir dans des investissements durables tels que définis par le règlement SFDR et n’investit donc pas dans des investissements écologiquement durables tels que définis par le règlement Taxonomie.

Les informations sur les caractéristiques environnementales ou sociales sont disponibles en annexe du présent prospectus.

L’investisseur doit être conscient que la volatilité de la valeur nette d’inventaire peut être élevée du fait de la composition du portefeuille.

2.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d’investissement, 1.1. Organisation de la société d’investissement.

2.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d’investissement, 1.1. Organisation de la société d’investissement.

2.1.6 . Indice et benchmark

Non applicable.

2.1.7 . Politique suivie pendant l’exercice

Au premier semestre, le gestionnaire a maintenu l’allocation géographique stable. La « directionnalité » du portefeuille a été quelque peu augmentée au deuxième trimestre par le biais d’arbitrages vers des fonds plus actifs.

Au second semestre, l’exposition à l’Europe a été baissée en faveur de l’Amérique du Nord. Au 31 décembre 2024, le fonds est exposé pour 57,72% à l’Amérique du Nord, 20,88% à l’Europe, 6,37% à l’Asie et aux Pays Emergents ainsi que pour 11,22% dans des fonds globaux. La position cash et monétaire pèse 3,81%.

L’exposition à la devise américaine s’affiche à 62,15% du portefeuille à la fin de la période.

Le nombre de fonds en portefeuille s’élèvent à 14 au 31 décembre 2024. En 2024, 5 nouveaux fonds ont été achetés et 6 entièrement liquidés.

Aucun dépassement actif des limites fixées par la politique d’investissement n’a été constaté durant l’exercice comptable pour le compartiment.

2.1.8 . Politique future

Le gestionnaire continuera à privilégier les régions et les secteurs offrant les meilleures perspectives de croissance à moyen-long terme tout en surveillant de près la croissance économique et les différents risques qui devraient engendrer de la volatilité (inflation, hausses des taux, erreurs de politiques monétaires...).

2.1.9 . Indicateur synthétique de risque



L’indicateur de risque part de l’hypothèse que vous conservez le produit 7 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L’indicateur synthétique de risque permet d’apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d’autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d’une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'indicateur synthétique de risque est calculé, conformément aux dispositions du Règlement 1286/2014, sur la base de la volatilité (les hausses et baisses de sa valeur) sur une période précédente de cinq ans. Cet indicateur est disponible, dans sa version la plus récente, dans le document d'informations clés.

Il classe le fonds sur une échelle allant de 1 à 7. Plus le fonds est situé haut sur l'échelle, plus le rendement possible est élevé, mais plus le risque de perte est important également. Le chiffre le plus bas ne signifie pas que le fonds ne présente aucun risque, mais que comparé à des chiffres plus élevés, ce produit offre en principe un rendement plus faible mais aussi plus prévisible.

Les principales limites de l'indicateur sont les suivantes : l'indicateur de risque est calculé à partir des données passées, qui ne préjugent en rien de l'évolution future. En conséquence, le degré de risque pourra évoluer dans le temps. Même si le fonds se situe dans la catégorie de risque la plus basse, l'investisseur peut subir des pertes car aucune catégorie n'est totalement exempte de risque.

2.1.10 . Affectations des résultats

Non applicable - ce compartiment ne détient pas des parts de distribution

2.2 . BILAN

	Au 31.12.24 (en EUR)	Au 31.12.23 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	72.016.590,12	58.897.088,94
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	69.271.351,39	58.307.734,71
E. OPC à nombre variable de parts	69.271.351,39	58.285.184,73
F. Instruments financiers dérivés		
m. Sur indices financiers		
i. Contrats d'option (+/-)		22.549,98
IV. Créances et dettes à un an au plus	110.460,52	43.434,02
A. Créances		
a. Montants à recevoir	131.411,25	64.541,74
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-20.950,73	-21.107,72
V. Dépôts et liquidités	2.956.906,40	815.760,60
A. Avoirs bancaires à vue	2.956.906,40	815.760,60
VI. Comptes de régularisation	-322.128,19	-269.840,39
B. Produits acquis	150,80	
C. Charges à imputer (-)	-322.278,99	-269.840,39
TOTAL CAPITAUX PROPRES	72.016.590,12	58.897.088,94
A. Capital	62.093.097,33	53.640.432,16
B. Participations au résultat	273.996,96	65.494,78
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	9.649.495,83	5.191.162,00
SECTION 2: POSTES HORS BILAN		
II. Valeurs sous-jacentes des contrats d'option et des warrants (+)		3.030.370,12
B. Contrats d'option et warrants vendus		3.030.370,12

2.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 31.12.24 (en EUR)	Au 31.12.23 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	10.534.135,90	5.911.542,48
E. OPC à nombre variable de parts	8.215.021,66	6.935.146,99
F. Instruments financiers dérivés		
I. Sur indices financiers		
i. Contrats d'option	-23.419,74	-94.338,45
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	2.342.533,98	-929.266,06
II. Produits et charges des placements	270.459,25	239.198,13
A. Dividendes	141.695,46	175.185,38
B. Intérêts		
b. Dépôts et liquidités	75.606,93	59.068,28
C. Intérêts d'emprunts (-)	-0,56	
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	-25.352,90	-46.891,94
F. Autres produits provenant des placements	78.510,32	51.836,41
III. Autres produits	551,96	48,88
B. Autres	551,96	48,88
IV. Coûts d'exploitation	-1.147.978,42	-959.627,49
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-8.584,49	-5.903,54
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-19.882,89	-16.733,09
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-399.178,19	-333.625,73
Classe P	-17.417,66	-15.593,09
Classe R	-381.760,53	-318.032,64
b. Gestion administrative et comptable	-25.456,35	-22.107,85
c. Rémunération commerciale	-631.376,93	-524.525,28
Classe P		-31,45
Classe R	-631.376,93	-524.493,83
E. Frais administratifs (-)	-28.732,04	-12.406,93
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-775,16	-4.301,57
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-3.569,58	-2.157,09
H. Services et biens divers (-)	-28.051,07	-19.078,14
J. Taxes	3.950,62	-9.342,54
Classe P	75,02	-50,88
Classe R	3.875,60	-9.291,66
K. Autres charges (-)	-6.322,34	-9.445,73
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	-876.967,21	-720.380,48
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	9.657.168,69	5.191.162,00
VI. Impôts sur le résultat	-7.672,86	
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	9.649.495,83	5.191.162,00
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	9.923.492,79	5.256.656,78
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	9.649.495,83	5.191.162,00
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	273.996,96	65.494,78
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	-9.923.492,79	-5.256.656,78

2.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

2.4.1 . Composition des actifs au 31.12.24

Dénomination	Quantité au 31.12.24	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Porte- feuille	% Actif Net
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS							
<u>OPC-Actions</u>				<u>64.115.898,89</u>		<u>92,56%</u>	<u>89,03%</u>
<u>Non Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>8.410.850,10</u>		<u>12,14%</u>	<u>11,68%</u>
SPDR S&P500 ETF TRUST	14.782	USD	584,64	8.410.850,10	0,00%	12,14%	11,68%
<u>Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>13.417.223,32</u>		<u>19,37%</u>	<u>18,63%</u>
AKO GLOBAL UCITS FUND CLASS A2 USD	13.669,64	USD	220,11	2.928.296,31	0,00%	4,23%	4,07%
RUSSELL INVESTMENT COMPANY PLC - ACADIAN EMERGING MARKETS E	80.000	EUR	15,89	1.271.200,00	0,07%	1,83%	1,76%
VONTOBEL FUND - US EQUITY I USD	18.150	USD	521,83	9.217.727,01	0,49%	13,31%	12,80%
<u>Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>38.975.839,87</u>		<u>56,27%</u>	<u>54,12%</u>
ALKEN EUROPEAN OPPORTUNITIES EU1	15.907	EUR	277,89	4.420.396,23	1,30%	6,38%	6,14%
DIGITAL FUNDS STARS EUROPE ACC	950	EUR	1.322,82	1.256.679,00	0,51%	1,82%	1,74%
FEDERATED HERMES US SMID EQUITY FUND CLASS F USD ACCUMULATI	664.000	USD	5,99	3.872.073,19	0,29%	5,59%	5,38%
ISHARES CORE EURO STOXX 50 UCITS ETF (DE)	81.000	EUR	49,45	4.005.045,00	0,05%	5,78%	5,56%
MAGALLANES VALUE EUROPN EQ-I	16.770	EUR	200,47	3.361.855,07	0,46%	4,86%	4,67%
MG LUX EUROPEAN STRATEGIC VALUE-EUR CI A	122.500	EUR	16,30	1.997.105,25	0,09%	2,88%	2,77%
NATIXIS HARRIS ASSOCIATES US EQUITY N1/A USD	43.600	USD	212,76	9.028.064,23	0,49%	13,03%	12,54%
T. ROWE PRICE FUNDS SICAV - US BLUE CHIP EQUITY FUND A USD	103.800	USD	109,23	11.034.621,90	1,19%	15,93%	15,32%
<u>Non Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>3.311.985,60</u>		<u>4,78%</u>	<u>4,60%</u>
STEWART INVESTORS ASIA PACIFIC SUSTAINABILITY FUND CLASS VI	812.000	EUR	4,08	3.311.985,60	0,81%	4,78%	4,60%
<u>OPC-Mixtes</u>				<u>5.155.452,50</u>		<u>7,44%</u>	<u>7,16%</u>
<u>Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>5.155.452,50</u>		<u>7,44%</u>	<u>7,16%</u>
VARENNE GLOBAL I EUR	2.750	EUR	1.874,71	5.155.452,50	1,58%	7,44%	7,16%
Total OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				69.271.351,39		100,00%	96,19%
TOTAL PORTEFEUILLE				69.271.351,39		100,00%	96,19%
Avoirs bancaires à vue				2.956.906,40			4,11%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		EUR		2.714.478,29			3,77%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		USD		242.427,11			0,34%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		GBP		1,00			0,00%
TOTAL DEPOTS ET LIQUIDITES				2.956.906,40			4,11%
CREANCES ET DETTES DIVERSES				110.460,52			0,15%
AUTRES				-322.128,19			-0,45%
TOTAL DE L'ACTIF NET				72.016.590,12			100,00%

2.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Secteur	Poids
Technologies de l'information	18.20%
Finance	14.27%
Industrie	11.24%
Consommation discrétionnaire	12.18%
Autres	10.34%
Santé	10.42%
Services de communication	8.43%
Biens de consommation de base	5.29%
Matériaux	4.15%
Energie	3.35%
Services aux collectivités	1.36%
Immobilier	0.80%
	100%

INVESTISSEMENTS (hors cash)	
Etats Unis	60.00%
Europe	21.70%
Global	11.70%
Asie et Pays émergents	6.60%
	100.00%

Par devise	
EUR	37,85%
USD	62,15%
GBP	0,00%
TOTAL	100,00%

2.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)**Taux de rotation**

	1er semestre	2ème semestre	Exercice complet
Achats	12.375.175,38	13.544.644,22	25.919.819,60
Ventes	10.815.423,80	14.660.787,91	25.476.211,71
Total 1	23.190.599,18	28.205.432,13	51.396.031,31
Souscriptions	4.674.070,67	3.640.466,26	8.314.536,93
Remboursements	2.390.533,38	2.453.998,20	4.844.531,58
Total 2	7.064.604,05	6.094.464,46	13.159.068,51
Moyenne de référence de l'actif net total	63.669.824,30	68.370.021,29	66.039.029,29
Taux de rotation	25,33%	32,34%	57,90%

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C boîte 320, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

« Dans le courant de l'année, la directionnalité du portefeuille ainsi que l'allocation géographique ont été reponsées pour privilégier les investissements aux Etats Unis ainsi que vers des fonds d'investissements moins défensifs. »

2.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Evolution du nombre de parts en circulation									
Part	2022			2023			2024		
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période
Classe P - Cap	34,01	967,84	1.648,54	103,00	14,00	1.737,54	10,02	159,00	1.588,56
Classe R - Cap	356.810,14	203.637,69	2.710.873,76	202.390,98	151.001,62	2.762.263,12	375.404,68	206.226,56	2.931.441,24
TOTAL			2.712.522,30			2.764.000,66			2.933.029,80

Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)						
Part	2022		2023		2024	
	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements
Classe P - Cap	59.919,59	1.363.843,60	154.503,09	21.743,67	17.215,96	273.885,91
Classe R - Cap	7.091.847,56	3.897.237,16	3.912.314,03	2.899.334,88	8.297.320,97	4.570.645,67
TOTAL	7.151.767,15	5.261.080,76	4.066.817,12	2.921.078,55	8.314.536,93	4.844.531,58

Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)						
Part	2022		2023		2024	
	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action
Classe P - Cap	2.394.361,64	1.452,41	2.797.473,47	1.610,02	2.995.144,05	1.885,45
Classe R - Cap	50.165.826,73	18,51	56.099.615,47	20,31	69.021.446,07	23,55
TOTAL	52.560.188,37		58.897.088,94		72.016.590,12	

2.4.5 . Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable.

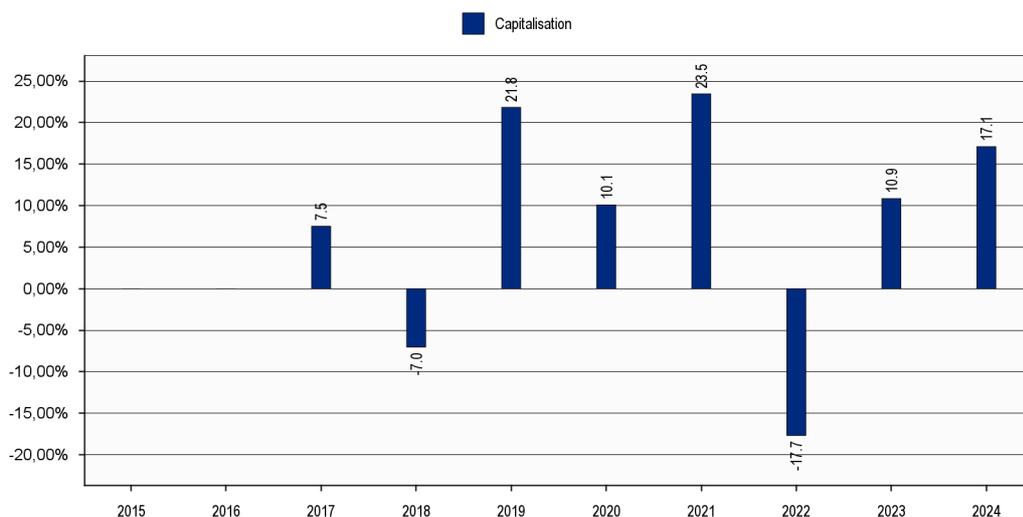
* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Les performances sont calculées sur base des VNI comptables calculées par l'administrateur de la Sicav.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR):

Classe P

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	3 ans	5 ans
Part	Part	Part
17,11% (en EUR)	2,24% (en EUR)	7,76% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI(t+n)}{VNI(t)} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

$P(t; t+n)$ la performance de t à t+n

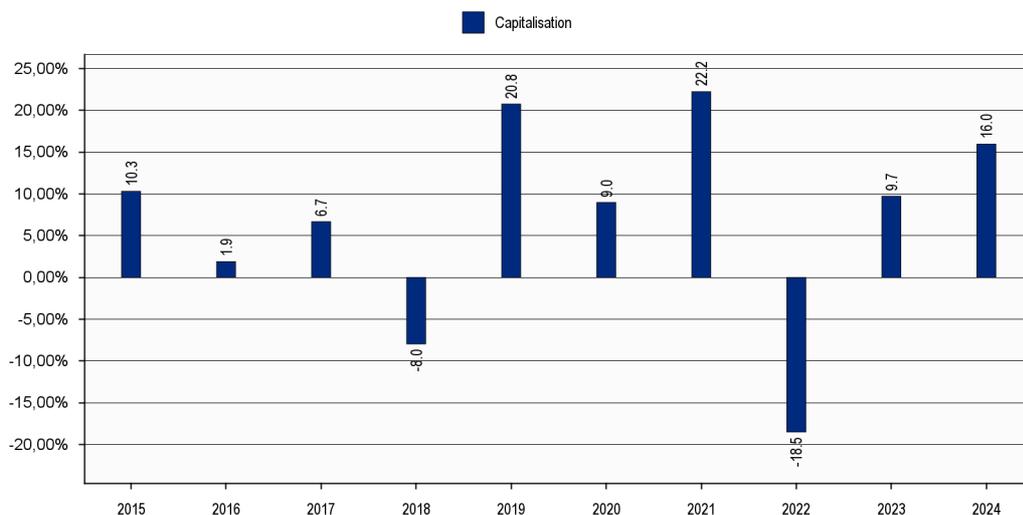
$VNI(t+n)$ la valeur nette d'inventaire par part en t+n

$VNI(t)$ la valeur nette d'inventaire par part en t

n la période sous revue

Classe R

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Part	Part	Part	Part
15,95% (en EUR)	1,22% (en EUR)	6,67% (en EUR)	6,29% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI(t+n)}{VNI(t)} \right)^{1/n} - 1$$

avec

P(t; t+n)	la performance de t à t+n
VNI(t+n)	la valeur nette d'inventaire par part en t+n
VNI(t)	la valeur nette d'inventaire par part en t
n	la période sous revue

2.4.6 . Frais

Frais récurrents

- Part de capitalisation P - BE6288463506: 1,64%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,64% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	1,64%
Coûts de transaction	0,00% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,00%

- Part de capitalisation R - BE6202762975 : 2,64%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,64% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	2,64%
Coûts de transaction	0,00% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,00%

Rétrocessions et commissions de distribution

La Sicav a délégué les fonctions de gestion visées à l'article 3, 22° a, b, c de de la loi du 3 aout 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances à Leleux Fund Management & Partners S.A.

La Société de gestion ne perçoit pas de rétrocession ou autres rémunérations/avantages (« soft commissions ») de la part des parties avec lesquelles il traite au nom de la Sicav (courtiers en bourse, banques, etc.). En outre, la totalité des rétrocessions éventuelles sont perçues au profit exclusif du compartiment concerné.

Dans le cadre des contrats de distribution conclus par la Société de gestion, une rémunération revient aux distributeurs proportionnellement au capital net qu'ils ont apporté. La structure de ces contrats n'est toutefois pas de nature à créer des conflits d'intérêts éventuels dans le chef de la Sicav.

2.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 - Produits et charges des placements

Le poste « II. F. Autres produits provenant des placements » du compte de résultats est composé des rétrocessions reçues sur les fonds sous-jacents détenus en portefeuille.

NOTE 2 - Autres produits

La section « III. B. Autres » du compte de résultats comprend la compensation CSDR.

NOTE 3 - Taxes

Le poste « IV. J. Taxes (-) » du compte de résultats est positif car le montant de la taxe OPC pour l'année 2023, payé en 2024 était plus petit que la provision, la différence a été extournée.

NOTE 4 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est principalement composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.

NOTE 5 - Emoluments du commissaire

Conformément à l'article 3:65, § 2 et 4 du Code des sociétés et des associations, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires

comme mentionné ci-dessous:

Emoluments du (des) commissaire(s): 4.133,71 EUR HTVA.

Il n'existe pas d'émolument pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire ou par des personnes avec lesquelles le commissaire est lié.

NOTE 6 – SFDR

Le compartiment promeut des caractéristiques E/S (Environnementales/Sociales), mais ne réalisera pas d'investissements durables. Il est investi dans des OPC dont les gestionnaires sont signataires des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI), et dans lesquels au moins sont investis dans des OPC qui soit font la promotion de la durabilité (SFDR Art.8), soit ont un objectif de durabilité (SFDR Art.9). Étant donné que certaines stratégies d'investissement ne sont pas disponibles en SFDR Art.8. et Art.9 pour des raisons de disponibilité des données imposées par la réglementation, le gestionnaire peut aussi inclure des OPC qui ne font pas la promotion de la durabilité après avoir vérifié leur discipline d'intégration des critères ESG.

Au 31 décembre 2024, le portefeuille est investi à 47% en OPC qui soit ont un objectif de durabilité (SFDR Art.9), soit font la promotion de la durabilité (SFDR Art.8), à 31% en OPC SFDR Art.6 qui intègrent le risque de durabilité. Le solde est investi en cash et en ETF non UCITS. Tous les gestionnaires des OPC sous-jacents sont signataires des UNPRI (Principes de l'Investissement Responsable de l'Organisation des Nations Unies).

3 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT PATRIMONIAL WORLD FOF

3.1 . RAPPORT DE GESTION

3.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

Le compartiment Patrimonial World FOF a été lancé le 30 septembre 2014.

Période et prix de souscription initiale :

- Parts de distribution - classe R : du 8 au 30 septembre 2014 au prix de 1.000,00 EUR par part.
- Parts de capitalisation - classe R : le 31 octobre 2016 au prix de 10,00 EUR par part.
- Parts de capitalisation - classe P : le 31 octobre 2016 au prix de 1.000,00 EUR par part.
- Parts de capitalisation - classe PA : le 03 mai 2021 au prix de 1.000,00 EUR par part.

3.1.2 . Cotation en bourse

Non applicable.

3.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

Objectifs du compartiment

Objectifs d'investissement

L'objectif est de procurer aux investisseurs un rendement à long terme en procédant à des placements diversifiés, essentiellement indirects, en particulier via des investissements en autres OPC.

Le compartiment payera annuellement, aux parts de distribution, le résultat net tel que mentionné par l'article 19bis, §1, alinéa 3 du Code des Impôts sur les Revenus 1992 (CIR92) à savoir l'ensemble de tous les revenus recueillis, déduction faite des rémunérations, commissions et frais.

Afin de maintenir un profil de risque moyen, l'investissement est largement diversifié internationalement et réparti entre plusieurs gestionnaires via différents organismes de placement collectif. L'optimisation du rendement est recherchée dans la sélection des gestionnaires et l'allocation tactique.

Aucune garantie formelle quant au résultat d'investissement ou au remboursement du capital initial ne peut être octroyée au compartiment ou à ses participants.

Type de placements

Le compartiment investit à titre principal en parts d'organismes de placement collectif, eux-mêmes investis dans toutes classes d'actifs, conformément à l'Arrêté Royal du 12 novembre 2012. Le compartiment investit dans des OPC faisant usage de stratégies diverses, notamment alternatives. Les investissements en stratégies alternatives s'effectueront exclusivement via des véhicules de type UCITS.

Limitations d'investissement

Les placements sont effectués sans limitation géographique ou sectorielle ni contrainte monétaire.

En particulier, les investissements du compartiment pourront comprendre une part importante de placements dans les marchés d'actions.

Les investissements du compartiment pourront comprendre une part importante de placements libellés dans une devise autre que la devise de référence, sans limitation aucune. En outre, aucune politique particulière de couverture des risques de change ne sera mise en place.

Politique de placement du compartiment

Catégorie d'actifs autorisés

Le portefeuille du compartiment sera investi à titre principal en parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) et dans les limites de la loi dans d'autres organismes de placement collectifs (OPC). Les organismes de placement collectif seront eux-mêmes investis dans différentes classes d'actifs (actions, obligations, obligations convertibles, instruments monétaires, immobilier coté, etc.) dans une perspective à moyen ou long terme.

Le choix des OPCVM/OPCA est basé tant sur leurs performances historiques que sur leur méthodologie de gestion et de suivi des valeurs composant les fonds.

La sélection des fonds tient également compte d'une diversification des styles de gestion des gestionnaires des fonds et est faite sans préférence sectorielle.

Le compartiment est autorisé à investir également directement en valeurs mobilières correspondant à l'objectif d'investissement, le cas échéant au travers de « managed accounts » auprès de tiers. En aucun cas via les « managed accounts » il ne sera possible de prendre des positions dans des Hedge Funds.

Les opérations sur instruments financiers dérivés autorisées et couverture de change : le compartiment pourra également avoir recours, dans le respect des règles légales en vigueur, à l'utilisation d'instruments dérivés, comme par exemple des options, des futures et des opérations de change à terme et ce tant dans un but d'investissement que dans un but de couverture. L'investisseur doit être conscient du fait que ces types d'instruments dérivés sont en général plus volatils que les produits sous-jacents.

Le compartiment peut faire usage d'instruments dérivés cotés en bourse ou négociés de gré à gré.

La direction effective de la société de gestion se charge de vérifier que les conditions des coûts et frais opérationnels applicables à ces opérations soient adéquats et dans le meilleur intérêt des actionnaires.

Le compartiment peut détenir des liquidités à concurrence de maximum 20%, et des instruments monétaires dans des proportions variables en fonction des opportunités d'investissement ou de désinvestissement et de l'environnement de marché, à concurrence de 100%.

Placements non autorisés

Le compartiment ne peut pas investir dans des OPC répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE qui placent eux-mêmes plus de 10% de leurs actifs dans des parts d'autres OPC.

Restrictions d'investissement

Le compartiment ne peut pas investir:

- plus de 20% de ses actifs dans un même OPC ou « managed accounts ». S'il investit dans un OPC qui a plusieurs compartiments, chacun des compartiments est considéré, pour l'application du présent paragraphe, comme un OPC distinct;
- plus de 25% de ses actifs dans des OPC ou « managed accounts » ayant une liquidité non journalière;
- plus de 15% de ses actifs dans des OPC ou « managed accounts » ayant une liquidité inférieure à hebdomadaire;
- plus de 30% de ses actifs dans des parts d'OPC ou dans un « managed account » ne répondant pas aux conditions prévues par la Directive 2009/65/CE.

Catégorie SFDR : règlement « Disclosure »

Bien que le promoteur et le gestionnaire soient attentifs aux aspects sociaux, éthiques et environnementaux, ces aspects ne constituent pas spécifiquement un critère de construction du portefeuille ou de sélection des instruments financiers.

L'OPC répond aux exigences de transparence de l'article 6 SFDR, s'appliquant aux produits qui soit, prennent en compte les risques ESG dans le cadre du processus d'investissement mais ne promeuvent pas les caractéristiques ESG.

Le gestionnaire prend en compte le risque de durabilité dans son processus d'investissement. Il en a estimé l'impact probable sur la performance et a établi si ce risque est significatif et pertinent au regard de son impact et de sa probabilité.

Toutefois, la loi interdit à un organisme de placement collectif le financement d'une entreprise de droit belge ou de droit étranger dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation, la réparation, l'exposition en vente, la vente, la distribution, l'importation ou l'exportation, l'entreposage ou le transport de mines antipersonnel, de sous-munitions et/ou de munitions inertes et de blindages contenant de l'uranium appauvri ou tout autre type d'uranium industriel au sens de la loi du 8 juin 2006 réglant des activités économiques et individuelles avec des armes, telle que modifiée par la loi du 20 mars 2007 et la loi du 16 juillet 2009 en vue de leur propagation.

Non-conformité au Régime PAI

Le gestionnaire du compartiment ne prend pas en compte à ce jour les incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

En raison de la nature du fonds de fonds et de la politique de gestion de l'OPC concerné, le gestionnaire ne dispose pas toujours d'un accès direct et détaillé aux données exigées par les RTS sur les investissements des fonds sous-jacents, ceux-ci n'étant pas encore tous disponibles.

Alignement avec le règlement Taxonomie

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

3.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

3.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

3.1.6 . Indice et benchmark

Non applicable.

3.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

Durant le premier semestre, le gestionnaire a maintenu un positionnement neutre avec une exposition nette aux actions autour de 50%.

En août, cette exposition au risque action a été baissée d'environ 20% à hauteur de 33%. Au 31 décembre 2024, le portefeuille est exposé à hauteur de 31,02 % aux fonds obligataires, 13,34% aux fonds alternatifs à faible volatilité, 23,72% aux fonds alternatifs directionnels, 18,95% aux fonds d'actions, 5,22% dans un fonds monétaire et 7,75% en cash.

L'exposition à la devise américaine a été augmentée et s'affiche à 20,78% du portefeuille à la fin de la période.

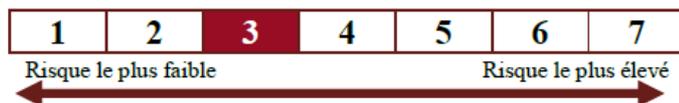
Le nombre de fonds en portefeuille s'élèvent à 16 au 31 décembre 2024. En 2024, 4 nouveaux fonds ont été achetés et 4 entièrement liquidés.

Aucun dépassement actif des limites fixées par la politique d'investissement n'a été constaté durant l'exercice comptable pour le compartiment.

3.1.8 . Politique future

Le gestionnaire veillera à répartir les investissements dans les différentes stratégies et univers (actions, obligations, stratégies alternatives etc.) dans un souci de diversification et de pilotage du risque. Le gestionnaire surveillera les différents risques qui devraient engendrer de la volatilité (inflation, hausses des taux, erreurs de politiques monétaires...). Une approche flexible et réactive reste de mise.

3.1.9 . Indicateur synthétique de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'indicateur synthétique de risque est calculé, conformément aux dispositions du Règlement 1286/2014, sur la base de la volatilité (les hausses et baisses de sa valeur) sur une période précédente de cinq ans. Cet indicateur est disponible, dans sa version la plus récente, dans le document d'informations clés.

Il classe le fonds sur une échelle allant de 1 à 7. Plus le fonds est situé haut sur l'échelle, plus le rendement possible est élevé, mais plus le risque de perte est important également. Le chiffre le plus bas ne signifie pas que le fonds ne présente aucun risque, mais que comparé à des chiffres plus élevés, ce produit offre en principe un rendement plus faible mais aussi plus prévisible.

Les principales limites de l'indicateur sont les suivantes : l'indicateur de risque est calculé à partir des données passées, qui ne préjugent en rien de l'évolution future. En conséquence, le degré de risque pourra évoluer dans le temps. Même si

le fonds se situe dans la catégorie de risque la plus basse, l'investisseur peut subir des pertes car aucune catégorie n'est totalement exempte de risque.

3.1.10 . Affectations des résultats

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée générale des actionnaires de distribuer le dividende suivant: 0,2015 EUR brut payable le 27 mars 2025.

3.2 . BILAN

	Au 31.12.24 (en EUR)	Au 31.12.23 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	37.673.353,48	36.913.215,22
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	34.751.912,29	35.480.492,96
E. OPC à nombre variable de parts	34.751.912,29	35.480.492,96
IV. Créances et dettes à un an au plus	35.340,15	35.812,63
A. Créances		
a. Montants à recevoir	41.202,15	36.918,90
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-5.862,00	-1.106,27
V. Dépôts et liquidités	3.029.794,05	1.537.980,84
A. Avoirs bancaires à vue	3.029.794,05	1.537.980,84
VI. Comptes de régularisation	-143.693,01	-141.071,21
B. Produits acquis	147,75	
C. Charges à imputer (-)	-143.840,76	-141.071,21
TOTAL CAPITAUX PROPRES	37.673.353,48	36.913.215,22
A. Capital	39.010.488,66	40.124.306,56
B. Participations au résultat	25.293,64	-12.413,61
C. Résultat reporté	-4.069.961,08	-5.340.673,99
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	2.707.532,26	2.141.996,26

3.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 31.12.24 (en EUR)	Au 31.12.23 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	2.926.480,95	2.284.841,02
E. OPC à nombre variable de parts	2.475.305,65	2.443.597,06
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	451.175,30	-158.756,04
II. Produits et charges des placements	295.466,16	349.718,38
A. Dividendes	208.359,77	288.978,77
B. Intérêts		
b. Dépôts et liquidités	59.067,51	26.264,76
C. Intérêts d'emprunts (-)	-291,86	-628,63
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère		-158,22
F. Autres produits provenant des placements	28.330,74	35.261,70
III. Autres produits	117,80	15,07
B. Autres	117,80	15,07
IV. Coûts d'exploitation	-509.546,62	-492.578,21
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-3.206,88	-4.426,21
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-11.060,46	-10.792,05
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-222.436,76	-215.292,41
Classe P	-15.405,37	-13.827,18
Classe PA	-838,81	-577,99
Classe R	-206.192,58	-200.887,24
b. Gestion administrative et comptable	-19.570,90	-18.149,54
c. Rémunération commerciale	-206.110,27	-201.121,18
Classe PA	-1.009,37	-720,83
Classe R	-205.100,90	-200.400,35
E. Frais administratifs (-)	-20.980,17	-7.043,66
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-431,19	-2.833,93
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-2.520,96	-1.373,63
H. Services et biens divers (-)	-20.814,72	-14.650,69
J. Taxes	411,14	-10.646,01
Classe P	45,06	-53,78
Classe PA	-2,38	-2,13
Classe R	368,46	-10.590,10
K. Autres charges (-)	-2.825,45	-6.248,90
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	-213.962,66	-142.844,76
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	2.712.518,29	2.141.996,26
VI. Impôts sur le résultat	-4.986,03	
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	2.707.532,26	2.141.996,26
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	-1.337.135,18	-3.211.091,34
a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent	-4.069.961,08	-5.340.673,99
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	2.707.532,26	2.141.996,26
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	25.293,64	-12.413,61
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	-292.625,35	-181.523,77
III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter	2.329.714,67	4.069.961,08
IV. (Distribution des dividendes)	-699.954,14	-677.345,97

3.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

3.4.1 . Composition des actifs au 31.12.24

Dénomination	Quantité au 31.12.24	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Porte- feuille	% Actif Net
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS							
<u>OPC-Obligations</u>				<u>12.966.498,25</u>		<u>37,31%</u>	<u>34,42%</u>
<u>Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>12.966.498,25</u>		<u>37,31%</u>	<u>34,42%</u>
DNCA INVEST-ALPHA BONDS CLASS I	33.000	EUR	129,35	4.268.550,00	0,03%	12,28%	11,33%
KEREN CORPORATE -I- CAP	6.450	EUR	233,28	1.504.656,00	0,73%	4,33%	4,00%
LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES - ACTION PC EUR	2.813	EUR	1.516,24	4.265.183,12	0,32%	12,27%	11,32%
NATIXIS INTERNATIONAL FDS (LUX) I - LOOMIS SAYLES SAKORUM L	8.500	USD	154,77	1.280.335,77	1,18%	3,69%	3,40%
PIMCO GIS INCOME FUND INSTITUTIONAL EUR (HEDGED) INCOME	191.157	EUR	8,62	1.647.773,36	0,00%	4,74%	4,37%
<u>OPC-Actions</u>				<u>12.472.687,89</u>		<u>35,89%</u>	<u>33,11%</u>
<u>Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>6.500.331,01</u>		<u>18,71%</u>	<u>17,25%</u>
AKO GLOBAL UCITS B2 EUR H CAP	11.969,93	EUR	192,47	2.303.852,87	0,00%	6,63%	6,11%
VONTOBEL FUND - US EQUITY I USD	8.263	USD	521,83	4.196.478,14	0,22%	12,08%	11,14%
<u>Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>3.969.666,08</u>		<u>11,42%</u>	<u>10,54%</u>
ISHARES CORE EURO STOXX 50 UCITS ETF (DE)	19.000	EUR	49,45	939.455,00	0,01%	2,70%	2,49%
KLS ARETE MACRO FUND CLASS I EUR ACC	13.262	EUR	137,16	1.819.042,44	0,29%	5,23%	4,83%
LUMYNA MW TOPS ENVIRONMENTAL FOCUS MARKET NEUTRAL UCITS FUN	9.713,74	EUR	124,69	1.211.168,64	0,08%	3,49%	3,22%
<u>Non Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>2.002.690,80</u>		<u>5,76%</u>	<u>5,32%</u>
STEWART INVESTORS ASIA PACIFIC SUSTAINABILITY FUND CLASS VI	491.000	EUR	4,08	2.002.690,80	0,49%	5,76%	5,32%
<u>OPC-Mixtes</u>				<u>7.346.789,41</u>		<u>21,14%</u>	<u>19,50%</u>
<u>Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>7.346.789,41</u>		<u>21,14%</u>	<u>19,50%</u>
BL-GLOBAL FLEXIBLE EUR-I	1.299	EUR	1.159,32	1.505.956,68	0,13%	4,33%	4,00%
ELEVA UCITS FUND - FONDS ELEVA ABSOLUTE RETURN EUROPE I (EU)	887	EUR	1.411,16	1.251.698,92	0,03%	3,60%	3,32%
MG LUX EPISODE MACRO FUND TH A	45.000	EUR	16,53	743.625,00	0,12%	2,14%	1,97%
VARENNE VALEUR A EUR	8.957	EUR	429,33	3.845.508,81	0,31%	11,07%	10,21%
<u>OPC-Monétaires</u>				<u>1.965.936,74</u>		<u>5,66%</u>	<u>5,22%</u>
<u>Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>1.965.936,74</u>		<u>5,66%</u>	<u>5,22%</u>
AMUNDI MONEY MKT FD SH TERM USD -IC-D	2.020.000	USD	1,00	1.965.936,74	0,05%	5,66%	5,22%
Total OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				34.751.912,29		100,00%	92,25%
TOTAL PORTEFEUILLE				34.751.912,29		100,00%	92,25%
Avoirs bancaires à vue				3.029.794,05			8,04%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		EUR		2.659.559,35			7,06%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		USD		370.229,50			0,98%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		GBP		5,20			0,00%
TOTAL DEPOTS ET LIQUIDITES				3.029.794,05			8,04%
CREANCES ET DETTES DIVERSES				35.340,15			0,09%
AUTRES				-143.693,01			-0,38%
TOTAL DE L'ACTIF NET				37.673.353,48			100,00%

3.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Secteur	Poids
Autres	39.14%
Emprunts d'Etats	18.37%
Industrie	7.37%
Finance	7.76%
Technologies de l'information	5.58%
Santé	5.58%
Biens de consommation de base	3.69%
Consommation discrétionnaire	4.20%
Matériaux	2.50%
Services de communication	3.11%
Energie	1.11%
Services aux collectivités	1.13%
Immobiliers	0.45%
	100%

INVESTISSEMENTS (hors cash)	
Etats Unis	12.08%
Europe	2.70%
Global	79.46%
Asie et Pays émergents	5.76%
	100.00%

Par devise	
EUR	79,22%
USD	20,78%
GBP	0,00%
TOTAL	100,00%

3.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)**Taux de rotation**

	1er semestre	2ème semestre	Exercice complet
Achats	732.204,00	5.411.560,77	6.143.764,77
Ventes	2.286.592,64	7.475.936,52	9.762.529,16
Total 1	3.018.796,64	12.887.497,29	15.906.293,93
Souscriptions	1.344.930,81	2.087.653,88	3.432.584,69
Remboursements	2.850.604,29	1.852.028,43	4.702.632,72
Total 2	4.195.535,10	3.939.682,31	8.135.217,41
Moyenne de référence de l'actif net total	36.340.847,29	37.248.055,09	36.799.916,30
Taux de rotation	-3,24%	24,02%	21,12%

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C boîte 320, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

3.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Evolution du nombre de parts en circulation									
Part	2022			2023			2024		
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période
Classe P - Cap		27,00	2.067,00	151,00	35,41	2.182,59	314,69	121,00	2.376,28
Classe PA - Cap	39,84		50,14	1.053,43	1.022,29	81,28	113,44	8,99	185,73
Classe R - Cap	27.169,43	4.919,68	45.421,08	6.801,55	12.012,85	40.209,78	44.312,63	9.644,14	74.878,27
Classe R - Dis	212.753,28	209.955,63	3.782.932,02	63.630,24	185.053,64	3.661.508,62	254.971,73	468.275,36	3.448.204,99
TOTAL			3.830.470,24			3.703.982,27			3.525.645,27

Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)						
Part	2022		2023		2024	
	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements
Classe P - Cap		28.582,86	159.620,94	37.936,68	372.211,83	140.406,73
Classe PA - Cap	39.304,55		1.005.560,55	970.144,71	117.089,52	9.239,38
Classe R - Cap	281.238,89	50.837,75	70.367,54	122.964,21	495.601,33	106.781,76
Classe R - Dis	1.924.031,95	1.891.615,79	573.252,65	1.656.302,99	2.447.682,01	4.446.204,85
TOTAL	2.244.575,39	1.971.036,40	1.808.801,68	2.787.348,59	3.432.584,69	4.702.632,72

Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)						
Part	2022		2023		2024	
	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action
Classe P - Cap	2.142.383,71	1.036,47	2.414.851,45	1.106,42	2.847.819,60	1.198,44
Classe PA - Cap	46.450,21	926,41	79.796,17	981,74	196.045,34	1.055,54
Classe R - Cap	454.413,55	10,00	426.750,26	10,61	855.353,40	11,42
Classe R - Dis	33.106.518,40	8,75	33.991.817,34	9,28	33.774.135,14	9,79
TOTAL	35.749.765,87		36.913.215,22		37.673.353,48	

3.4.5 . Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

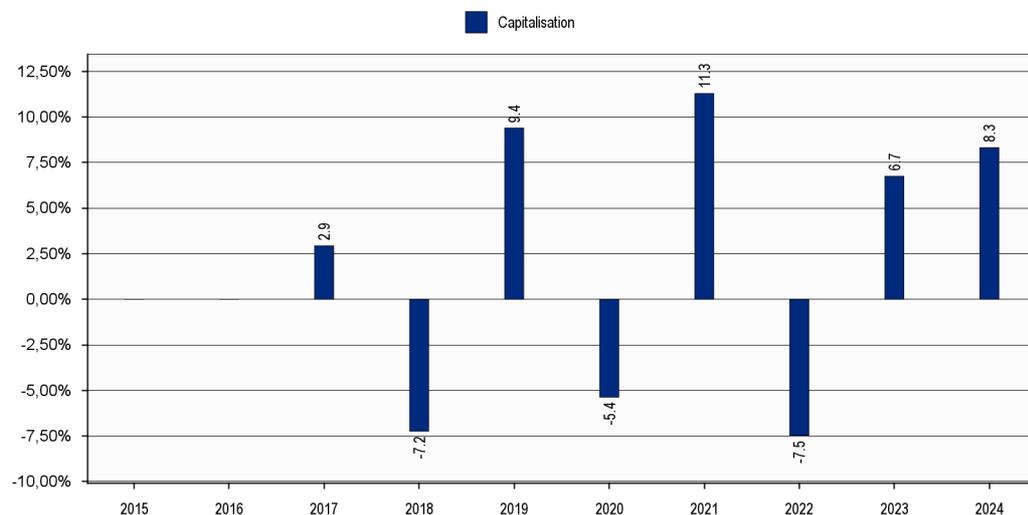
* Les performances sont calculées sur base des VNI comptables calculées par l'administrateur de la Sicav.

* Classe P et R: Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR):

* Classe PA: Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 5 dernières années (en % et calculés en EUR):

Classe P

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	3 ans	5 ans
Part	Part	Part
8,32% (en EUR)	2,28% (en EUR)	2,42% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI_{t+n}}{VNI_t} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

$P(t; t+n)$ la performance de t à t+n

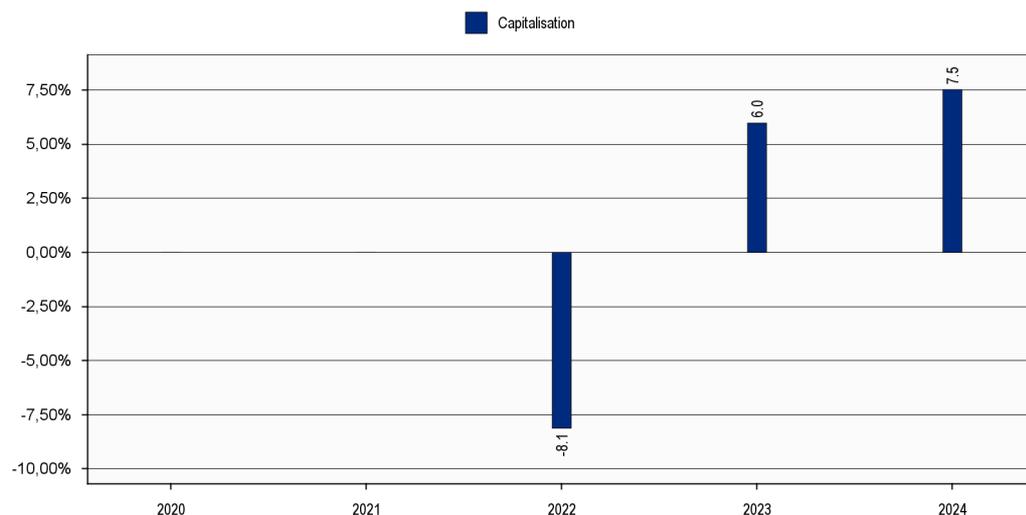
VNI_{t+n} la valeur nette d'inventaire par part en t+n

VNI_t la valeur nette d'inventaire par part en t

n la période sous revue

Classe PA

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	3 ans
Part	Part
7,52% (en EUR)	1,54% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

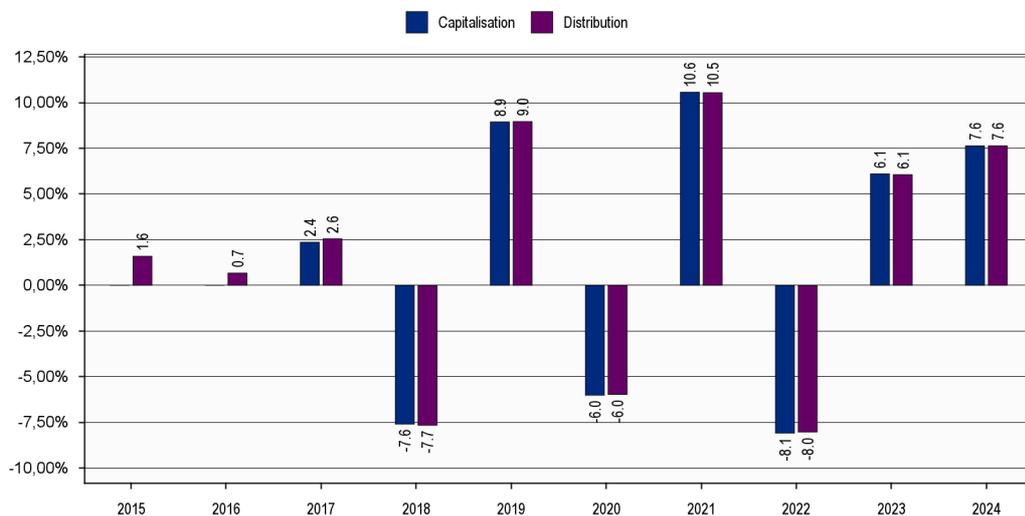
$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI_{t+n}}{VNI_t} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

P (t; t+n)	la performance de t à t+n
VNI t+n	la valeur nette d'inventaire par part en t+n
VNI t	la valeur nette d'inventaire par part en t
n	la période sous revue

Classe R

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	3 ans	5 ans
Part	Part	Part
7,63% (en EUR)	1,63% (en EUR)	1,75% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P (t; t+n) = \left(\frac{VNI t+n}{VNI t} \right)^{1/n} - 1$$

avec

P (t; t+n)	la performance de t à t+n
VNI t+n	la valeur nette d'inventaire par part en t+n
VNI t	la valeur nette d'inventaire par part en t
n	la période sous revue

Distribution

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Part	Part	Part	Part
7,64% (en EUR)	1,64% (en EUR)	1,76% (en EUR)	1,42% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de distribution. Nous avons pris comme hypothèse que le coupon est immédiatement réinvesti dans l'OPC à la valeur nette d'inventaire ex-coupon le jour du détachement.

Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left[(1 + P_t) (1 + P_{t+1}) \dots (1 + P_{t+n}) \right]^{(1/n)} - 1$$

avec

$P(t; t+n)$ la performance de t à t+n

n le nombre d'année (périodes)

$$P_t = [\alpha \times (VNI_{t+1} / VNI_t)] - 1$$

avec

P_t la performance annuelle pour la première période

VNI_{t+1} la valeur nette d'inventaire par part en t+1

VNI_t la valeur nette d'inventaire par part en t

α l'opérateur algébrique suivant:

$$\alpha = [1 + (D_t / VNI_{ex_t})] [1 + (D_{t+1} / VNI_{ex_{t+1}})] \dots [1 + (D_{t+n} / VNI_{ex_{t+n}})]$$

avec

$D_t, D_{t+1}, \dots, D_{t+n}$ les montants du dividende distribué durant l'année t

$VNI_{ex_t}, \dots, VNI_{ex_{t+n}}$ la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement

n le nombre de paiements de dividendes pendant la période t

3.4.6 . Frais

Frais récurrents

- Part de capitalisation P - BE6288478652 : 1,65%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,65% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	1,65%
Coûts de transaction	0,00% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,00%

- Part de capitalisation PA – BE6327306930 : 2,45%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,45% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	2,45%
Coûts de transaction	0,00% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,00%

- Part de capitalisation R - BE6286029416 : 2,30%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,30% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	2,30%
Coûts de transaction	0,00% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,00%

- Part de distribution R - BE6269807184 : 2,25%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,25% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	2,25%
Coûts de transaction	0,00% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,00%

Rétrocessions et commissions de distribution

La Sicav a délégué les fonctions de gestion visées à l'article 3, 22° a, b, c de de la loi du 3 aout 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances à Leleux Fund Management & Partners S.A.

La Société de gestion ne perçoit pas de rétrocession ou autres rémunérations/avantages (« soft commissions ») de la part des parties avec lesquelles il traite au nom de la Sicav (courtiers en bourse, banques, etc.). En outre, la totalité des rétrocessions éventuelles sont perçues au profit exclusif du compartiment concerné.

Dans le cadre des contrats de distribution conclus par la Société de gestion, une rémunération revient aux distributeurs proportionnellement au capital net qu'ils ont apporté. La structure de ces contrats n'est toutefois pas de nature à créer des conflits d'intérêts éventuels dans le chef de la Sicav.

3.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 - Produits et charges des placements

Le poste « II. F. Autres produits provenant des placements » du compte de résultats est composé des rétrocessions reçues sur les fonds sous-jacents détenus en portefeuille.

NOTE 2 - Autres produits

La section « III. B. Autres » du compte de résultats comprend la compensation CSDR.

NOTE 3 - Taxes

Le poste « IV. J. Taxes (-) » du compte de résultats est positif car le montant de la taxe OPC pour l'année 2023, payé en 2024 était plus petit que la provision, la différence a été extournée.

NOTE 4 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est principalement composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.

NOTE 5 - Emoluments du commissaire

Conformément à l'article 3:65, § 2 et 4 du Code des sociétés et des associations, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous:

Emoluments du (des) commissaire(s): 4.133,71 EUR HTVA.

Il n'existe pas d'émolument pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire ou par des personnes avec lesquelles le commissaire est lié.

4 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT RESPONSIBLE WORLD FOF

4.1 . RAPPORT DE GESTION

4.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

Le compartiment Responsible World FOF a été lancé le 29 juin 2018.

Période et prix de souscription initiale :

- Parts de capitalisation - classe R : du 15 au 29 juin 2018 au prix de 10,00 EUR par part.
- Parts de capitalisation - classe P : du 15 au 29 juin 2018 au prix de 1.000,00 EUR par part.
- Parts de capitalisation - classe PA : le 03 mai 2021 au prix de 1.000,00 EUR par part.

4.1.2 . Cotation en bourse

Non applicable.

4.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

Objectifs du compartiment

Objectifs d'investissement

L'objectif est de procurer aux investisseurs une croissance du capital sur le long terme en procédant à des placements diversifiés, essentiellement indirects, en particulier via des investissements en autres OPC dont les gestionnaires sont signataires des principes d'investissement responsable sous le parrainage de l'ONU (United Nations Principles for Responsible Investment) ou dans des OPCM intégrant des facteurs environnementaux, sociétaux et de gouvernance (ESG). Afin de réduire le risque intrinsèque du compartiment, l'investissement est largement diversifié internationalement et réparti entre différents organismes de placement collectif (OPC, OPCVM) eux-mêmes investis dans différentes classes d'actifs (obligations, obligations convertibles, actions etc.) dans une perspective à moyen ou long terme. L'optimisation de l'appréciation du capital est recherchée dans la sélection des gestionnaires et l'allocation tactique.

Type de placements

Le compartiment investit à titre principal en parts d'organismes de placement collectif, eux-mêmes investis dans toutes classes d'actifs, conformément à l'Arrêté Royal du 12 novembre 2012. Le compartiment investit dans des OPC faisant usage de stratégies diverses, notamment alternatives. Les investissements en stratégies alternatives s'effectueront exclusivement via des véhicules de type UCITS. Ceux-ci concernent des investissements en parts d'organismes de placement collectif de type « Absolute Return » ou ayant recours à des techniques de couverture.

Le compartiment adopte une approche flexible dans son allocation entre les différents univers d'investissements en fonction des conditions et des opportunités des marchés.

Limitations d'investissement

Les placements sont effectués sans limitation géographique ou sectorielle ni contrainte relative à la capitalisation boursière.

En particulier, les investissements du compartiment pourront comprendre une part importante de placements dans les pays émergents ou dans des sociétés de petite capitalisation boursière.

Les investissements du compartiment pourront comprendre une part importante de placements libellés dans une devise autre que la devise de référence, sans limitation aucune. En outre, aucune politique particulière de couverture des risques de change ne sera mise en place.

Aucune garantie formelle quant au résultat d'investissement ou au remboursement du capital initial ne peut être octroyée au compartiment ou à ses participants.

Politique de placement du compartiment

Catégorie d'actifs autorisés

Le portefeuille du compartiment sera investi à titre principal en parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) et dans les limites de la loi dans d'autres organismes de placement collectifs (OPC), en particulier via des investissements en autres OPC dont les gestionnaires sont signataires des Principes d'investissement responsable sous le parrainage de l'ONU (United Nations Principles for Responsible Investment) ou dans des OPCVM intégrant des

facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Les organismes de placement collectif seront eux-mêmes investis dans différentes classes d'actifs (actions, obligations, obligations convertibles, instruments monétaires, immobilier coté, etc.) dans une perspective à moyen ou long terme.

Un OPCVM sera jugé respecter les critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) si la société de gestion de l'OPCVM est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI) et/ou la société de gestion de l'OPCVM intègre, dans son processus d'investissement, un filtre de sélection des valeurs basé sur les critères de développement durable, environnementaux, sociaux ou de gouvernance d'entreprise. Ces critères sont par exemple l'intensité des émissions de gaz à effet de serre, le traitement de l'eau, l'amélioration des conditions de vie et du travail, l'indépendance des organes de gestion des sociétés, la transparence, etc.

Les Principes de l'Investissement Responsable (Principles for Responsible Investment abrégé « PRI ») sont des principes complétant le Pacte Mondial des Nations Unies qui invitent les entreprises à intégrer à leurs activités et à leurs stratégies un éventail de principes universels relatifs aux droits humains, au droit du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Le choix des OPCVM/OPCA est basé tant sur leurs performances historiques que sur leur méthodologie de gestion et de suivi des valeurs composant les fonds. La sélection des OPCVM sera effectuée par la direction effective de la société de gestion de la Sicav. Si l'investissement ne répond plus aux critères ESG utilisés, la direction effective se chargera de sa liquidation. L'évaluation du respect des critères ESG est effectuée à l'investissement et une mise à jour est réalisée chaque année.

Les sources utilisées pour la sélection des OPCVM sont les contacts avec les sociétés de gestion et/ou les gérants spécialisés dans la thématique ESG, les bases des données spécialisées et toute autre source jugée appropriée par la direction effective de la société de gestion.

La sélection des fonds tient également compte d'une diversification des styles de gestion des gestionnaires des fonds et est faite sans préférence sectorielle.

Le compartiment est autorisé à investir également directement en valeurs mobilières correspondant à l'objectif d'investissement, le cas échéant au travers de « managed accounts » auprès de tiers. Un « managed account » est un mandat de gestions confié à une société de gestion tierce. En aucun cas il ne sera possible de prendre des positions dans des Hedge Funds via les « managed accounts ».

Les opérations sur instruments financiers dérivés autorisées et couverture de change : le compartiment pourra également avoir recours, dans le respect des règles légales en vigueur, à l'utilisation d'instruments dérivés, comme par exemple des options, des futures et des opérations de change à terme et ce tant dans un but d'investissement que dans un but de couverture. L'investisseur doit être conscient du fait que ces types d'instruments dérivés sont en général plus volatils que les produits sous-jacents. En général ces instruments dérivés étant surtout utilisés dans une optique de gestion dite de « bon père de famille », leur caractéristique en termes de protection du capital sont privilégiées et les caractéristiques ESG ne sont dès lors pas prises en compte. Toutefois, les contreparties et les instruments dérivés utilisés dans un but d'investissement sont sélectionnés avec soin en fonction de notre politique d'investissement responsable.

Le compartiment peut faire usage d'instruments dérivés cotés en bourse ou négociés de gré à gré.

La direction effective en charge de la gestion de la Sicav se charge de vérifier que les conditions des coûts et frais opérationnels applicables à ces opérations soient adéquats et dans le meilleur intérêt des actionnaires.

Le compartiment peut détenir des liquidités à concurrence de maximum 20% et des instruments monétaires dans des proportions variables en fonction des opportunités d'investissement ou de désinvestissement et de l'environnement de marché, à concurrence de 100%.

Placements non autorisés

Le compartiment ne peut pas investir dans des OPCVM répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE qui placent eux-mêmes plus de 10% de leurs actifs dans des parts d'autres OPC.

Restrictions d'investissement

Le compartiment ne peut pas investir:

- plus de 20% de ses actifs dans un même OPC ou « managed accounts ». S'il investit dans un OPC qui a plusieurs compartiments, chacun des compartiments est considéré, pour l'application du présent paragraphe, comme un OPC distinct;
- plus de 25% de ses actifs dans des OPC ou « managed accounts » ayant une liquidité non journalière;
- plus de 15% de ses actifs dans des OPC ou « managed accounts » ayant une liquidité inférieure à hebdomadaire;
- plus de 30% de ses actifs dans des parts d'OPC ou dans un « managed account » ne répondant pas aux conditions prévues par la Directive 2009/65/CE.

Catégorie SFDR : règlement « Disclosure »

Les aspects sociaux, éthiques et environnementaux constituent un des critères de construction du portefeuille ou de sélection des instruments financiers. La politique d'investissement responsable décrit la manière dont les caractéristiques ESG sont respectées.

L'OPC répond aux exigences de transparence de l'article 8 SFDR, s'appliquant aux produits qui promeuvent, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance mais qui n'ont pas pour objectif l'investissement durable. En général, les stratégies de l'Investissement Socialement Responsable peuvent avoir recours à plusieurs méthodes comme à titre d'exemple, « l'exclusion » (consistant à exclure les secteurs d'activité controversés), le « best in class » (consistant à sélectionner des entreprises qui ont les meilleures notations ESG), « l'impact investing » (consistant à sélectionner des entreprises qui ont un impact positif au niveau sociétal et/ou environnemental), « l'engagement » (où les actionnaire/investisseurs influencent l'attitude d'une entreprise sur les thèmes ESG) ou d'autres encore.

Le Gestionnaire du compartiment sélectionne les investissements en analysant les différentes stratégies adoptées par les OPCVM : il vérifie la façon dans laquelle ils intègrent les critères ESG, il évalue la méthode adoptée et il combine les différentes approches d'investissement responsable pour s'assurer d'une bonne diversification des risques. Bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 20% d'investissements durables, à savoir des OPC qui contribuent à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'ils ne causent de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance. Bien que les sous-jacents catégorisés SFDR Art.9 soient favorisés, c'est l'analyse du processus et de la discipline d'intégration des critères ESG des OPC sélectionnés effectuée par le gestionnaire qui va primer sur la catégorie SFDR. D'autant que certaines classes d'actifs et stratégies ne sont pas disponibles en Articles 9 pour des raisons de disponibilité des données imposées par la réglementation.

Pour les ETF et les OPC qui ne seraient pas UCITS, l'exigence minimale sera que leurs émetteurs respectifs souscrivent à l'UNPRI.

En tout état de cause, la loi interdit à un organisme de placement collectif le financement d'une entreprise de droit belge ou de droit étranger dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation, la réparation, l'exposition en vente, la vente, la distribution, l'importation ou l'exportation, l'entreposage ou le transport de mines antipersonnel, de sous-munitions et/ou de munitions inertes et de blindages contenant de l'uranium appauvri ou tout autre type d'uranium industriel au sens de la loi du 8 juin 2006 réglant des activités économiques et individuelles avec des armes, telle que modifiée par la loi du 20 mars 2007 et la loi du 16 juillet 2009 en vue de leur propagation.

Non-conformité au Régime PAI

Le gestionnaire du compartiment ne prend pas en compte à ce jour les incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

En raison de la nature du fonds de fonds et de la politique de gestion de l'OPC concerné, le gestionnaire ne dispose pas toujours d'un accès direct et détaillé aux données exigées par les RTS sur les investissements des fonds sous-jacents, ceux-ci n'étant pas encore tous disponibles.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Alignement avec le règlement Taxonomie

La taxonomie exige un niveau de détail extrêmement fin. Le degré de précision et de granularité qui doit être mis en oeuvre pour évaluer les activités des entreprises nécessitent la collecte de données qui ne sont pas encore disponibles.

Pour le moment, le compartiment n'est pas investi dans des investissements écologiquement durables tels que définis par le règlement Taxonomie.

Les informations sur les caractéristiques environnementales ou sociales sont disponibles en annexe du présent prospectus.

L'investisseur doit être conscient que la volatilité de la valeur nette d'inventaire peut être élevée du fait de la composition du portefeuille.

4.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

4.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

4.1.6 . Indice et benchmark

Non applicable.

4.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

Le gestionnaire a maintenu une exposition nette aux actions autour de 70% pendant l'année bien qu'elle ait légèrement baissé en fin d'année pour s'établir à 65,13%.

Au 31 décembre 2024, le fonds est exposé pour 65,13% aux fonds d'actions, dont 12,43% en Europe, 28,42% aux Etats-Unis, 5,68% en Asie et 18,60% en exposition mondiale, à 21,44% aux fonds obligataires, à 6,23 % dans un fonds monétaire et 7,20% en cash.

L'exposition à la devise américaine est de 42,09% du portefeuille à la fin de la période.

Le nombre de fonds en portefeuille s'élèvent à 17 au 31 décembre 2024. En 2024, 6 nouveaux fonds ont été achetés et 9 entièrement liquidés.

Aucun dépassement actif des limites fixées par la politique d'investissement n'a été constaté durant l'exercice comptable pour le compartiment.

4.1.8 . Politique future

Le gestionnaire veillera à répartir les investissements dans les différentes stratégies et univers (actions, obligations, alternatives etc.) intégrant les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance et ce, dans le respect de la catégorie SFDR choisie pour le fonds responsable ainsi que dans un souci de diversification des sources de croissance et de gestion du risque qui devraient engendrer de la volatilité (inflation, hausses des taux, erreurs de politiques monétaires...). Une approche flexible et réactive reste de mise.

4.1.9 . Indicateur synthétique de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'indicateur synthétique de risque est calculé, conformément aux dispositions du Règlement 1286/2014, sur la base de la volatilité (les hausses et baisses de sa valeur) sur une période précédente de cinq ans. Cet indicateur est disponible, dans sa version la plus récente, dans le document d'informations clés.

Il classe le fonds sur une échelle allant de 1 à 7. Plus le fonds est situé haut sur l'échelle, plus le rendement possible est élevé, mais plus le risque de perte est important également. Le chiffre le plus bas ne signifie pas que le fonds ne présente aucun risque, mais que comparé à des chiffres plus élevés, ce produit offre en principe un rendement plus faible mais aussi plus prévisible.

Les principales limites de l'indicateur sont les suivantes : l'indicateur de risque est calculé à partir des données passées, qui ne préjugent en rien de l'évolution future. En conséquence, le degré de risque pourra évoluer dans le temps. Même si le fonds se situe dans la catégorie de risque la plus basse, l'investisseur peut subir des pertes car aucune catégorie n'est totalement exempte de risque.

4.1.10 . Affectations des résultats

Non applicable - ce compartiment ne détient pas des parts de distribution

4.2 . BILAN

	Au 31.12.24 (en EUR)	Au 31.12.23 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	41.274.721,53	39.452.414,60
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	38.302.471,47	37.895.199,57
E. OPC à nombre variable de parts	38.302.471,47	37.895.199,57
IV. Créances et dettes à un an au plus	47.618,45	51.941,06
A. Créances		
a. Montants à recevoir	46.694,31	75.546,75
b. Avoirs fiscaux	924,14	859,59
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)		-24.465,28
V. Dépôts et liquidités	3.084.327,92	1.658.618,19
A. Avoirs bancaires à vue	3.084.327,92	1.658.618,19
VI. Comptes de régularisation	-159.696,31	-153.344,22
B. Produits acquis	159,17	
C. Charges à imputer (-)	-159.855,48	-153.344,22
TOTAL CAPITAUX PROPRES	41.274.721,53	39.452.414,60
A. Capital	38.157.524,51	37.467.625,38
B. Participations au résultat	-55.161,77	50.165,75
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	3.172.358,79	1.934.623,47

4.3 . COMPTE DE RESULTATS

	Au 31.12.24 (en EUR)	Au 31.12.23 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	3.518.585,29	2.276.427,67
E. OPC à nombre variable de parts	2.462.402,62	2.685.368,74
H. Positions et opérations de change		
a. Instruments financiers dérivés		
ii. Contrats à terme	13.534,00	
b. Autres positions et opérations de change	1.042.648,67	-408.941,07
II. Produits et charges des placements	202.139,55	178.443,48
A. Dividendes	148.066,42	118.282,14
B. Intérêts		
b. Dépôts et liquidités	58.379,85	70.932,27
C. Intérêts d'emprunts (-)	-1,38	
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	-4.305,34	-10.770,93
III. Autres produits	550,96	25,93
B. Autres	550,96	25,93
IV. Coûts d'exploitation	-545.355,34	-520.273,61
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-2.590,52	-2.969,72
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-12.194,63	-11.415,11
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière		
Classe P	-247.153,92	-227.687,97
Classe PA	-29.385,25	-27.155,17
Classe R	-8.046,38	-6.549,21
b. Gestion administrative et comptable	-209.722,29	-193.983,59
c. Rémunération commerciale	-21.039,46	-22.480,81
Classe PA	-214.011,62	-201.806,55
Classe R	-9.259,76	-8.926,63
E. Frais administratifs (-)	-204.751,86	-192.879,92
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-22.057,06	-10.755,36
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-478,00	-2.954,67
H. Services et biens divers (-)	-2.659,49	-1.469,28
J. Taxes	-21.862,86	-14.969,72
Classe P	802,00	-18.083,48
Classe PA	74,34	-236,42
Classe R	22,94	-43,09
K. Autres charges (-)	704,72	-17.803,97
	-2.109,78	-5.680,94
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	-342.664,83	-341.804,20
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	3.175.920,46	1.934.623,47
VI. Impôts sur le résultat	-3.561,67	
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	3.172.358,79	1.934.623,47
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	3.117.197,02	1.984.789,22
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	3.172.358,79	1.934.623,47
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	-55.161,77	50.165,75
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	-3.117.197,02	-1.984.789,22

4.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

4.4.1 . Composition des actifs au 31.12.24

Dénomination	Quantité au 31.12.24	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Porte- feuille	% Actif Net
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS							
<u>OPC-Obligations</u>				<u>8.849.839,85</u>		<u>23,11%</u>	<u>21,44%</u>
<u>Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>2.249.196,00</u>		<u>5,87%</u>	<u>5,45%</u>
ALLIANZ EURO OBLIG COURT TERME ISR I C/D	200	EUR	11.245,98	2.249.196,00	0,32%	5,87%	5,45%
<u>Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>6.600.643,85</u>		<u>17,24%</u>	<u>15,99%</u>
AFP UCITS ICAV GIB AM SUST WORLD CORP BD FD SE EUR C	10.000	EUR	108,12	1.081.200,00	1,76%	2,82%	2,62%
CT LUX EUROPEAN SOCIAL BOND FUND LE EUR	147.550	EUR	10,12	1.493.884,73	0,28%	3,90%	3,62%
GLOBAL GREEN BOND OPPORTUNITIES EC	1.422	EUR	1.076,46	1.530.726,12	1,90%	4,00%	3,71%
ISHARES II PLC ISHARES EURO CORP BOND ESG UCITS ETF EUR DIS	524.400	EUR	4,76	2.494.833,00	0,05%	6,52%	6,04%
<u>OPC-Actions</u>				<u>26.881.477,21</u>		<u>70,18%</u>	<u>65,13%</u>
<u>Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>1.593.284,67</u>		<u>4,16%</u>	<u>3,86%</u>
T. ROWE PRICE FUNDS SICAV US IMP EQTY FD USD ACC	170.000	USD	9,63	1.593.284,67	1,53%	4,16%	3,86%
<u>Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>22.943.594,98</u>		<u>59,90%</u>	<u>55,59%</u>
ALLIANZ-CLIMATE TRANS-PT2	967,03	EUR	1.568,57	1.516.854,25	0,96%	3,96%	3,68%
BROWN ADVISORY US SUSTAINABLE GROWTH FUND USD CLASS B DIS S	89.036	USD	30,27	2.622.987,56	0,06%	6,85%	6,35%
CANDORIS ICAV COHO ESG US LARGE CAP EQUITY FUND USD INSTITU	16.768	USD	181,80	2.966.878,51	2,91%	7,75%	7,19%
COLUMBIA THREADNEEDLE (LUX) II SUSTAIN OUTCOMES GLOBAL EQTY	1.907	USD	1.277,21	2.370.454,82	1,04%	6,19%	5,74%
DPAM INV B FUND-EUR SUSTAI-E	11.673	EUR	309,48	3.612.560,04	0,22%	9,43%	8,75%
DPAM INVEST B EQUITIES NEWGEMS SUSTAIN F	6.000	EUR	376,15	2.256.900,00	0,12%	5,89%	5,47%
FEDERATED HERMES SUSTAINABLE GLOBAL EQUITY FUND X USD ACCUM	691.550	USD	2,68	1.800.924,08	2,68%	4,70%	4,36%
LIONTRUST GF SUSTAINABLE FUTURE US GROWTH FUND B8 USD ACC	376.600	USD	12,40	4.546.505,79	4,23%	11,87%	11,02%
UBAM BIODIVERSITY RESTORATI IEC USD	14.550	USD	88,24	1.249.529,93	2,78%	3,26%	3,03%
<u>Non Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>2.344.597,56</u>		<u>6,12%</u>	<u>5,68%</u>
STEWART INVESTORS ASIA PACIFIC SUSTAINABILITY FUND CLASS VI	574.825,33	EUR	4,08	2.344.597,56	0,57%	6,12%	5,68%
<u>OPC-Monétaires</u>				<u>2.571.154,41</u>		<u>6,71%</u>	<u>6,23%</u>
<u>Directive 2009/65/CE - Non Inscrit auprès de la FSMA</u>				<u>2.571.154,41</u>		<u>6,71%</u>	<u>6,23%</u>
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM RESPONSIBLE PART I C	222,16	EUR	11.573,44	2.571.154,41	0,01%	6,71%	6,23%
Total OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				38.302.471,47		100,00%	92,80%
TOTAL PORTEFEUILLE				38.302.471,47		100,00%	92,80%
Avoirs bancaires à vue				3.084.327,92			7,47%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		EUR		2.865.038,71			6,94%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		USD		219.287,05			0,53%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		GBP		2,16			0,00%
TOTAL DEPOTS ET LIQUIDITES				3.084.327,92			7,47%
CREANCES ET DETTES DIVERSES				47.618,45			0,12%
AUTRES				-159.696,31			-0,39%
TOTAL DE L'ACTIF NET				41.274.721,53			100,00%

4.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Sector	weight
Financials	19.87%
Information Technology	15.93%
Other	18.42%
Industrials	11.00%
Health Care	11.87%
Consumer Discretionary	6.87%
Consumer Staples	4.40%
Communication Services	2.95%
Utilities	2.25%
Materials	3.02%
Real Estate	1.56%
Government Bonds	1.85%
Energy	0.01%
	100.00%

INVESTISSEMENTS (hors cash)	
Etats Unis	30.62%
Europe	13.39%
Global	49.86%
Asie et Pays émergents	6.12%
	100.00%

Par devise	
EUR	57,91%
USD	42,09%
GBP	0,00%
TOTAL	100,00%

4.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)**Taux de rotation**

	1er semestre	2ème semestre	Exercice complet
Achats	1.832.025,46	8.044.186,35	9.876.211,81
Ventes	2.097.696,22	10.807.094,87	12.904.791,09
Total 1	3.929.721,68	18.851.281,22	22.781.002,90
Souscriptions	1.268.497,30	1.271.620,56	2.540.117,86
Remboursements	1.994.629,66	1.895.540,06	3.890.169,72
Total 2	3.263.126,96	3.167.160,62	6.430.287,58
Moyenne de référence de l'actif net total	40.222.720,09	40.901.202,83	40.564.765,11
Taux de rotation	1,66%	38,35%	40,31%

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C boîte 320, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

4.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Evolution du nombre de parts en circulation									
Part	2022			2023			2024		
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période
Classe P - Cap	1.104,71	247,42	3.890,13	74,67	19,80	3.945,00	8,34	216,47	3.736,87
Classe PA - Cap	448,83	77,82	451,30	998,13	109,08	1.340,35	201,77	190,86	1.351,26
Classe R - Cap	609.568,76	102.067,36	2.755.808,68	265.238,96	165.376,34	2.855.671,30	188.723,58	278.869,33	2.765.525,55
TOTAL			2.760.150,11			2.860.956,65			2.770.613,68

Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)						
Part	2022		2023		2024	
	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements
Classe P - Cap	1.239.992,79	292.516,14	87.683,92	23.513,99	10.037,61	269.564,13
Classe PA - Cap	429.024,89	76.381,89	941.720,08	100.495,66	208.007,99	187.945,91
Classe R - Cap	7.083.743,45	1.181.981,22	3.009.106,74	1.872.246,82	2.322.072,26	3.432.659,68
TOTAL	8.752.761,13	1.550.879,25	4.038.510,74	1.996.256,47	2.540.117,86	3.890.169,72

Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)						
Part	2022		2023		2024	
	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action
Classe P - Cap	4.443.158,99	1.142,16	4.771.729,36	1.209,56	4.916.149,37	1.315,58
Classe PA - Cap	416.236,90	922,31	1.298.142,02	968,51	1.412.934,24	1.045,64
Classe R - Cap	30.616.140,97	11,11	33.382.543,22	11,69	34.945.637,92	12,64
TOTAL	35.475.536,86		39.452.414,60		41.274.721,53	

4.4.5 . Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

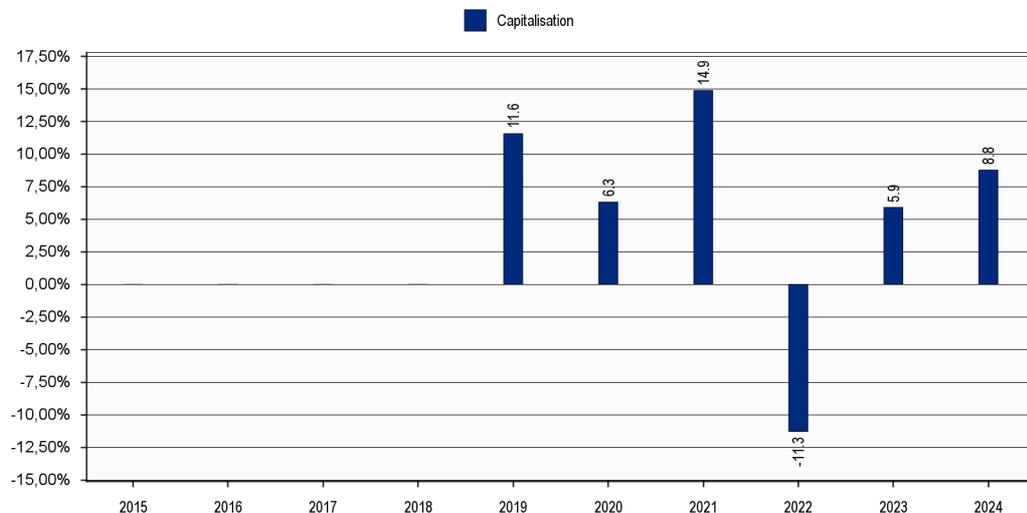
* Les performances sont calculées sur base des VNI comptables calculées par l'administrateur de la Sicav.

* Classe P et R: Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR):

* Classe PA: Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 5 dernières années (en % et calculés en EUR):

Classe P

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	3 ans	5 ans
Part	Part	Part
8,77% (en EUR)	0,73% (en EUR)	4,53% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI_{t+n}}{VNI_t} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

$P(t; t+n)$ la performance de t à t+n

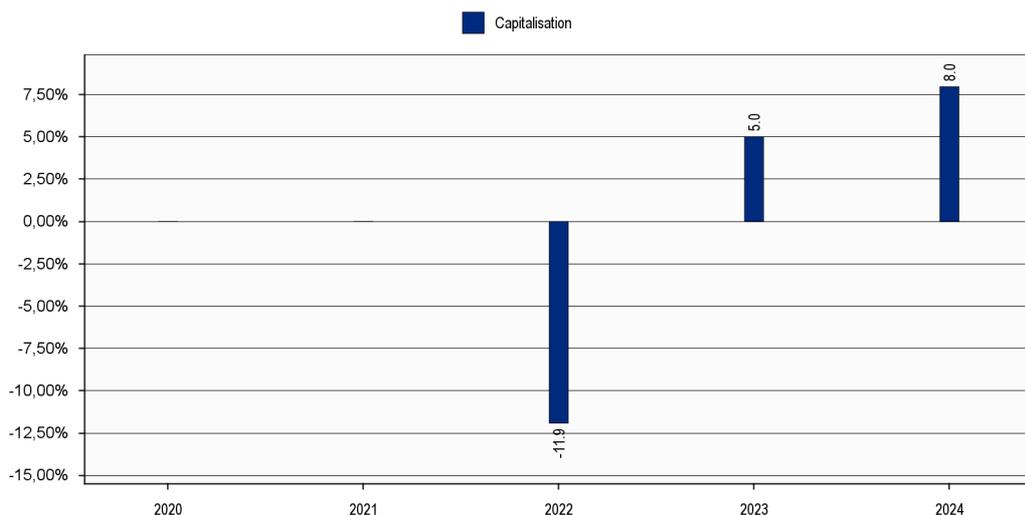
VNI_{t+n} la valeur nette d'inventaire par part en t+n

VNI_t la valeur nette d'inventaire par part en t

n la période sous revue

Classe PA

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	3 ans
Part	Part
7,96% (en EUR)	-0,05% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

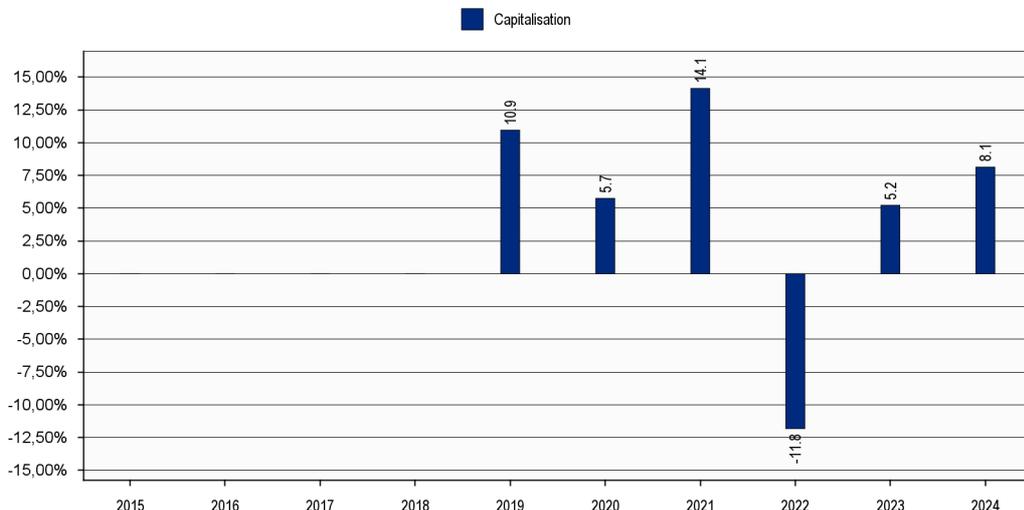
$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI_{t+n}}{VNI_t} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

P (t; t+n) la performance de t à t+n
 VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n
 VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t
 n la période sous revue

Classe R

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Capitalisation

1 an	3 ans	5 ans
Part	Part	Part
8,13% (en EUR)	0,11% (en EUR)	3,90% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P (t; t+n) = ((VNI t+n) / (VNI t)) ^ (1/n) - 1$$

avec

P (t; t+n) la performance de t à t+n
 VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n
 VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t
 n la période sous revue

4.4.6 . Frais

Frais récurrents

- Part de capitalisation P - BE6304594797 : 1,40%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,40% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	1,40%
Coûts de transaction	0,00 de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les	0,00%

	investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	
--	---	--

- Part de capitalisation PA – BE6327307946 : 2,18%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,18% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	2,18%
Coûts de transaction	0,00% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,00%

- Part de capitalisation R - BE6304593781 : 2,00%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,00% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	2,00%
Coûts de transaction	0,00% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,00%

Rétrocessions et commissions de distribution

La Sicav a délégué les fonctions de gestion visées à l'article 3, 22° a, b, c de de la loi du 3 aout 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances à Leleux Fund Management & Partners S.A.

La Société de gestion ne perçoit pas de rétrocession ou autres rémunérations/avantages (« soft commissions ») de la part des parties avec lesquelles il traite au nom de la Sicav (courtiers en bourse, banques, etc.). En outre, la totalité des rétrocessions éventuelles sont perçues au profit exclusif du compartiment concerné.

Dans le cadre des contrats de distribution conclus par la Société de gestion, une rémunération revient aux distributeurs proportionnellement au capital net qu'ils ont apporté. La structure de ces contrats n'est toutefois pas de nature à créer des conflits d'intérêts éventuels dans le chef de la Sicav.

4.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 - Autres produits

La section « III. B. Autres » du compte de résultats est composé d'un remboursement de la FSMA pour l'année 2021.

NOTE 2 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est principalement composé des frais Lombard Street Research 12/2023-12/2024.

NOTE 3 - Emoluments du commissaire

Conformément à l'article 3:65, § 2 et 4 du Code des sociétés et des associations, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous:

Emoluments du (des) commissaire(s): 4.133,71 EUR HTVA.

Il n'existe pas d'émolument pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire ou par des personnes avec lesquelles le commissaire est lié.

NOTE 4 – SFDR

Le compartiment Leleux Invest Responsible World FoF fait la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 20,00 % d'investissements durables. Dans le respect de sa politique d'investissement et de la politique d'investissement socialement responsable, le gestionnaire investit dans des OPC qui contribuent à l'amélioration globale des facteurs de durabilité.

Le dernier rapport d'impact établi au 31/12/2024 démontre que le compartiment a non seulement amélioré ses performances extra-financières par rapport à 2023, mais continue également de présenter un impact de durabilité positif et une réduction des externalités négatives par rapport à un indice d'actions internationales : le portefeuille émet moins de la moitié des émissions carbone, produit environ 1,5 fois moins de déchets, utilise pratiquement la moitié de consommation électrique et génère 9,5% de moins de mètres cubes.

Au 31 décembre 2024, le portefeuille est investi à 44% en OPC qui ont un objectif de durabilité (SFDR Art.9), à 49% dans des OPC qui font la promotion de la durabilité (SFDR Art.8), et le solde est investi en cash.

ANNEXES

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: Leleux Invest Equities World FOF

Identifiant d'entité juridique: 5493 00YD VICP LPOQ FT32

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___% d'investissements durables

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: ___%

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?



● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Le portefeuille a été investi à titre principal en parts d'organismes de placement collectif eux-mêmes investis en actions dans une perspective à moyen ou long terme dont les caractéristiques environnementales et sociales sont promues au sens large. Il n'y a pas de biais vers une caractéristique en particulier. Le rapport d'impact de durabilité est produit par une société indépendante une fois par an sur base des positions détenues au travers des différents OPC en portefeuille. Le graphique ci-dessous présente l'impact de durabilité d'un investissement équivalent aux encours sous gestion du portefeuille par rapport à un indice d'actions internationales. En 2024, le portefeuille affiche des résultats légèrement inférieurs à ceux d'un d'investissement en actions internationales, sauf en matière de consommation d'eau où le portefeuille améliore cette donnée de 40%.

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

CO2 emissions excess

Data coverage is 99.8% on this portfolio



Excess equivalent to:
220
New York - London
roundtrip flights
(per passenger)

Energy usage excess

Data coverage is 99.7% on this portfolio



Excess equivalent to:
1,189
Light bulbs per
year

Water usage savings

Data coverage is 99.3% on this portfolio



Savings equivalent to:
937
Households'
consumption per
month

Waste generation excess

Data coverage is 99% on this portfolio



Excess equivalent to:
7,472
Garbage cans

Women employees difference

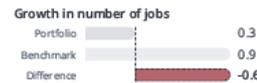
Data coverage is 96.4% on this portfolio



Difference (in %):
0.4
Female employees

Job creation difference

Data coverage is 99.8% on this portfolio



Difference (in %):
0.6
Job growth

* Benchmark= : un indice d'actions internationales - Source : Clarity AI © – 31/12/2024

...et par rapport aux périodes précédentes?

Le portefeuille affiche de meilleurs résultats par rapport à 2023. On constate en 2024 une baisse des émissions de CO2, de la consommation d'énergie, de la consommation d'eau, de la production de déchets par rapport à 2023. La proportion de femmes employées est en légère baisse. Par contre la création d'emplois est nulle quand elle était de 5% l'année précédente.

	2024	2023	Delta 2023-2024	
	LIEQW			
Tons of CO2e from companies' operations	3.401	4.888	-30%	▼
Water m3 from companies' operations	22.703	82.400	-72%	▼
Weighted proportion of female employees	38,5	39,6	-3%	▼
GigaJoules used in companies' operations	38.247	57.198	-33%	▼
Tons of waste from companies' operations	693	811	-15%	▼
Growth in number of jobs	0%	5%	-94%	▼

Source: Clarity AI © – 31/12/2024 et 29/12/2023

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?**

Ce produit n'a pas réalisé d'investissements durables.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Ce produit n'a pas réalisé d'investissements durables.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Ce produit financier ne prend pas en considération les principales incidences négatives « ex ante » (à l'investissement). Toutefois, Chaque gestionnaire des fonds sous-jacents est interrogé sur base d'un questionnaire afin de s'assurer qu'il respecte les principes du « do not significantly harm » mais également sur leur méthodologie d'intégration des critères extra financiers dans leurs décisions d'investissement.

Le portefeuille est investi à titre principal en parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) et dans les limites de la loi dans d'autres organismes de placement collectifs (OPC), en particulier via des investissements en autres OPC dont les gestionnaires sont signataires des Principes d'investissement Responsable sous le parrainage de l'ONU (United Nations Principles for Responsible Investment) ou dans des OPC intégrant des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?:

Ce produit n'a pas réalisé d'investissements durables.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE. Elle s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

« *Ex ante* » : ce produit financier ne prend pas en considération les principales incidences négatives à l'investissement. Toutefois chaque gestionnaire des fonds sous-jacents est interrogé sur sa manière d'intégrer les incidences négatives dans ses décisions d'investissement et sur la conformité de l'OPC avec le régime PAI.

« *Ex post* » : Les données relatives aux incidences négatives sur la durabilité sont calculées par une société indépendante (Source : Clarity AI © – 31/12/2024)

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure		Incidences [année n]	
INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT				
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	3065.5393 tonne CO2e	
		Émissions de GES de niveau 2	542.2954 tonne CO2e	
		Émissions de GES de niveau 3	31753.77 tonne CO2e	
		Émissions totales de GES	34570.64 tonne CO2e	
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	511.02667 tonne CO2e / EUR M invested	
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	998.47955 tonne CO2e / EUR M revenue	
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	6.8675957 %	
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à	Consommation:	53.783752 %
			Production:	0.90043855 %

		celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	<p>Total: 0.23483106 GWh / EUR M revenue</p> <p>Secteur A: 0.0013575631 GWh / EUR M revenue</p> <p>Secteur B: 0.051194318 GWh / EUR M revenue</p> <p>Secteur C: 0.08556952 GWh / EUR M revenue</p> <p>Secteur D: 0.034406967 GWh / EUR M revenue</p> <p>Secteur E: 0.0005093402 GWh / EUR M revenue</p> <p>Secteur F: 0.0007908679 GWh / EUR M revenue</p> <p>Secteur G: 0.0051087113 GWh / EUR M revenue</p> <p>Secteur H: 0.052924052 GWh / EUR M revenue</p> <p>Secteur L: 0.0027727992 GWh / EUR M revenue</p>
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de	1.9842238 %

		ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0.0024582287 tonne / EUR M invested
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	37.41461 tonne / EUR M invested

INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION

Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	7.3922043 %
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	0.031964123 %
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	9.284872 %
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	34.397266 %

	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0 %
--	--	--	-----



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Investissements les plus importants **Secteur** **% d'actifs** **Pays**

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
CASH	-	4.55%	-
AKO GLOBAL UCITS-A2	-	4.07%	Irlande
AMAZON.COM INC	Consommation Discrétionnaire	3.17%	USA
MICROSOFT CORP	Technologies de l'Information	2.91%	USA
NVIDIA CORP	Technologies de l'Information	2.6%	USA
APPLE INC	Technologies de l'Information	2.37%	USA
META PLATFORMS INC-CLASS A	Services de Télécommunication	1.39%	USA
ALPHABET INC-CL A	Services de Télécommunication	1.39%	USA
ALPHABET INC-CL C	Services de Télécommunication	1.23%	USA
MASTERCARD INC - A	Finance	1.03%	USA
INTERCONTINENTAL EXCHANGE IN	Finance	0.93%	USA
UNITEDHEALTH GROUP INC	Santé	0.87%	USA
ELI LILLY & CO	Santé	0.78%	USA
VISA INC-CLASS A SHARES	Finance	0.75%	USA
COCA-COLA CO/THE	Biens de Consommation de Base	0.74%	USA

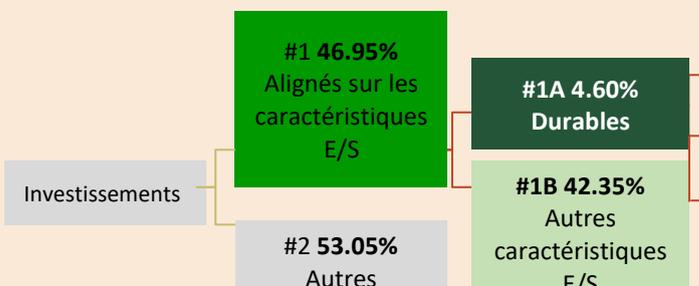
La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

● Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

-la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux;

-la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur	% d'actifs
Technologies de l'Information	18.20%
Finance	14.27%
Consommation Discrétionnaire	12.18%
Industrie	11.24%
Santé	10.42%
Aucun secteur attribué	10.33%
Services de Télécommunication	8.43%
Biens de Consommation de Base	5.29%
Matériaux	4.15%
Énergie	3.35%
Services aux Collectivités	1.36%
Immobilier	0.80%
Obligations d'État	0.01%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Ce produit n'a pas réalisé d'investissements durables.

Toutefois les données relatives à l'alignement avec la Taxinomie sont disponibles.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

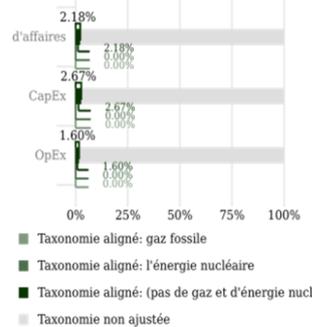
Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE?

Oui: Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

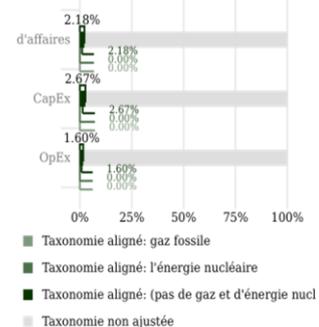
Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont **obligations souveraines***



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***



**Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.*

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Ce produit n'a pas réalisé d'investissements durables, toutefois les données concernées sont disponibles : 0.23% du portefeuille est aligné sur la taxinomie de l'UE par le biais d'activités transitoires et 1.47% est aligné par le biais d'activités habilitantes.

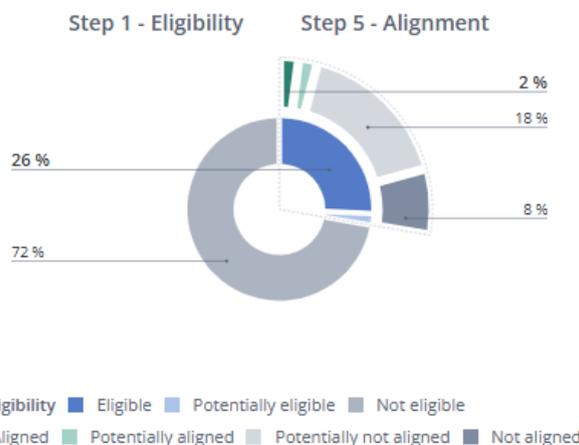
● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Les données sont en amélioration : en 2023 seuls 0.08% du portefeuille étaient alignés sur la taxinomie de l'UE par le biais d'activités transitoires et seulement 0.99% alignés par le biais d'activités habilitantes



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

Ce produit n'a pas réalisé d'investissements durables. Toutefois les données relatives à l'alignement avec la Taxinomie sont disponibles.



(Source: Clarity AI © – 31/12/2024 : Le % des investissements alignés et éligibles sur base du chiffre d'affaire. Sur les 2.034 entreprises de ce portefeuille, 1.994 sont couvertes (dont 286 sont soumises à la NFRD -Non-Financial Reporting Directive)



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Ce produit n'a pas réalisé d'investissements durables sur le plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

Sur les 53.05% « catégorie #2 Autres » :

(a) 30.81 % étaient investis dans des OPC qui ne font pas la promotion de la durabilité (SFDR Art.6)

(b) 11.68% étaient investis en ETF ESG non UCITS, l'exigence minimale est que leurs émetteurs respectifs souscrivent aux UNPRI, et

(c) 10.56% étaient en cash



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Les investissements sont sélectionnés en analysant les différentes stratégies adoptées par les OPC telles que la vérification de la façon dont ils intègrent les critères ESG, évaluation de la méthode adoptée. La combinaison des différentes approches d'investissement responsable permet de s'assurer d'une bonne diversification des risques.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: Leleux Invest Responsible World FOF

Identifiant d'entité juridique: 5493 005Z 012A 6NDX 7V52

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: ___%

Non

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 43,60% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

L'objectif est d'améliorer l'impact de durabilité du portefeuille en termes d'incidences environnementales, sociales mais aussi de gouvernance par le biais d'investissements en OPC. Le portefeuille présente de meilleurs résultats en termes d'émissions de CO2, de consommation d'énergie, de consommation d'eau, de production de déchets, de création d'emplois, de proportion de femmes employées par rapport aux hommes qu'un indice d'actions internationales.



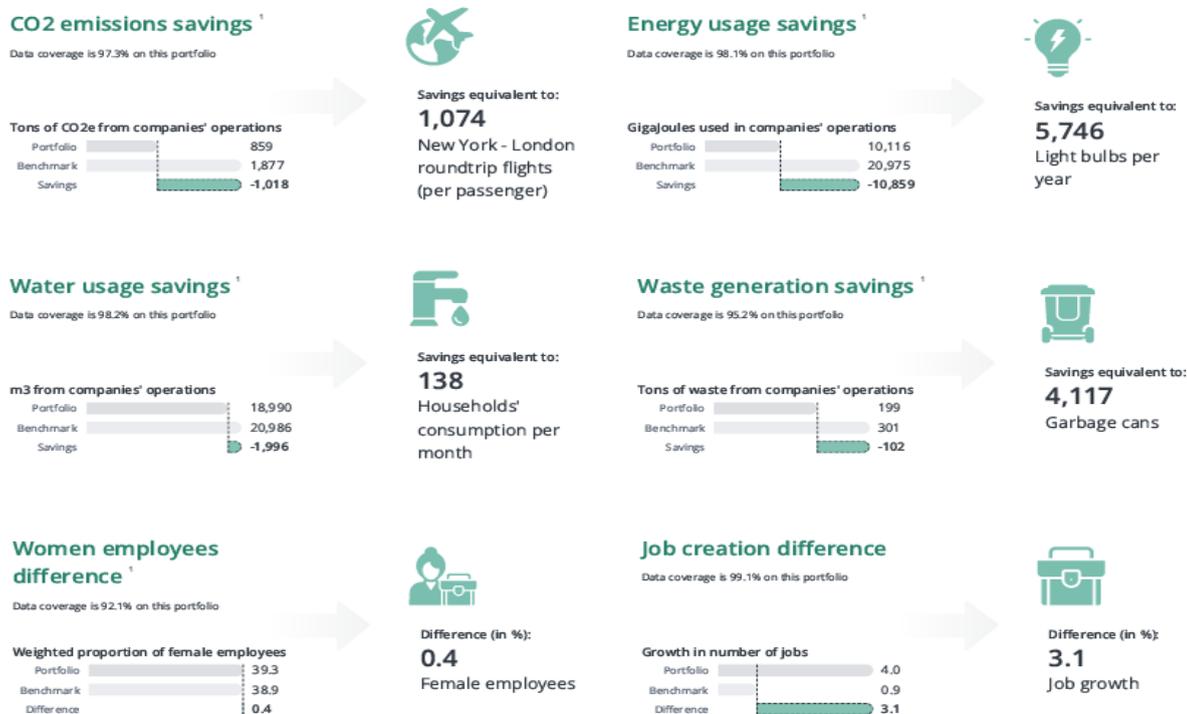
Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Le graphique ci-dessous présente l'impact de durabilité d'un investissement équivalent aux encours sous gestion du portefeuille par rapport à un indice de référence (benchmark).



* Benchmark = : un indice d'actions internationales - Source : Clarity AI © – 31/12/2024

● ...et par rapport aux périodes précédentes?

Le portefeuille continue d'apporter de meilleurs résultats par rapport à un indice d'actions internationales, on constate en 2024 une baisse des émissions de CO2, de la consommation d'énergie, de la consommation d'eau, de la production de déchets par rapport à 2023. La proportion de femmes employées s'améliore. Par contre la création d'emplois est légèrement inférieure par rapport à l'année précédente.

	2024			Delta 2023-2024		2023			
	LIREW	Benchmark	Delta Benchmark			LIREW	Benchmark	Delta Benchmark	
Tons of CO2e from companies' operations	859	1.877	-1.018	▼	-13%	▼	993	2.245	-1.252
Water m3 from companies' operations	18.990	20.986	-1.996	▼	-35%	▼	29.257	21.448	7.809
Weighted proportion of female employees	39,3	38,9	0	▼	6%	▲	37	39	-2
GigaJoules used in companies' operations	10.116	20.975	-10.859	▼	-19%	▼	12.433	25.683	-13.250
Tons of waste from companies' operations	199	301	-102	▼	-15%	▼	235	414	-179
Growth in number of jobs	4%	1%	3%	▲	-33%	▼	6%	3%	3%

Source: Clarity AI © – 31/12/2024 et 29/12/2023

Benchmark: Global Equities Index

Allocations of all benchmarks are derived from ETFs

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?**

L'objectif des investissements durables est d'améliorer l'impact de durabilité du portefeuille en termes d'incidences environnementales, sociales mais aussi de gouvernance par le biais d'investissements en OPC. C'est l'ensemble des positions détenues au travers des différents OPC qui ont contribué au résultat

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Ce produit financier ne prend pas en considération les principales incidences négatives « ex ante » (à l'investissement). Toutefois chaque gestionnaire des fonds sous-jacents est interrogé sur base d'un questionnaire afin de s'assurer qu'il respecte les principes du « do not significantly harm » mais également sur leur méthodologie d'intégration des critères extra financiers dans leurs décisions d'investissement.

Le portefeuille du compartiment est investi à titre principal en parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) et dans les limites de la loi dans d'autres organismes de placement collectifs (OPC), en particulier via des investissements en autres OPC dont les gestionnaires sont signataires des Principes d'investissement Responsable sous le parrainage de l'ONU (United Nations Principles for Responsible Investment) ou dans des OPC intégrant des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Les organismes de placement collectif seront eux-mêmes investis dans différentes classes d'actifs.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:

Chaque gestionnaire sous-jacent est interrogé sur sa manière d'intégrer le respect des normes internationales dans ses décisions d'investissement. Aucune anomalie n'a été relevée

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE. Elle s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

« Ex ante » : ce produit financier ne prend pas en considération les principales incidences négatives à l'investissement. Toutefois, chaque gestionnaire des fonds sous-jacents est interrogé sur sa manière d'intégrer les incidences négatives dans ses décisions d'investissement et sur la conformité de l'OPC avec le régime PAI.

« Ex post » : Les données relatives aux incidences négatives sur la durabilité sont calculées par une société indépendante (Source : Clarity AI © – 31/12/2024).

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure		Incidences [année n]	
INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT				
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	534.08624 tonne CO2e	
		Émissions de GES de niveau 2	280.09372 tonne CO2e	
		Émissions de GES de niveau 3	10482.333 tonne CO2e	
		Émissions totales de GES	11484.696 tonne CO2e	
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	294.96802 tonne CO2e / EUR M invested	
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	948.59216 tonne CO2e / EUR M revenue	
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	2.8540611 %	
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	Consommation:	49.98534 %
			Production:	1.0688882 %

	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	<p>Total: 0.15443471 GWh / EUR M revenue</p> <p>Secteur A: 0.0041352883 GWh / EUR M revenue</p> <p>Secteur B: 0.00088977214 GWh / EUR M revenue</p> <p>Secteur C: 0.07890633 GWh / EUR M revenue</p> <p>Secteur D: 0.048348688 GWh / EUR M revenue</p> <p>Secteur E: 0.005136874 GWh / EUR M revenue</p> <p>Secteur F: 0.000774571 GWh / EUR M revenue</p> <p>Secteur G: 0.0027773292 GWh / EUR M revenue</p> <p>Secteur H: 0.007284206 GWh / EUR M revenue</p> <p>Secteur L: 0.008347839 GWh / EUR M revenue</p>
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	0.16789292 %

Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0.0013139824 tonne / EUR M invested
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	7.061301 tonne / EUR M invested
INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION			
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	3.3293476 %
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	0.50496626 %
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	9.999859 %
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	31.558174 %
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0 %



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

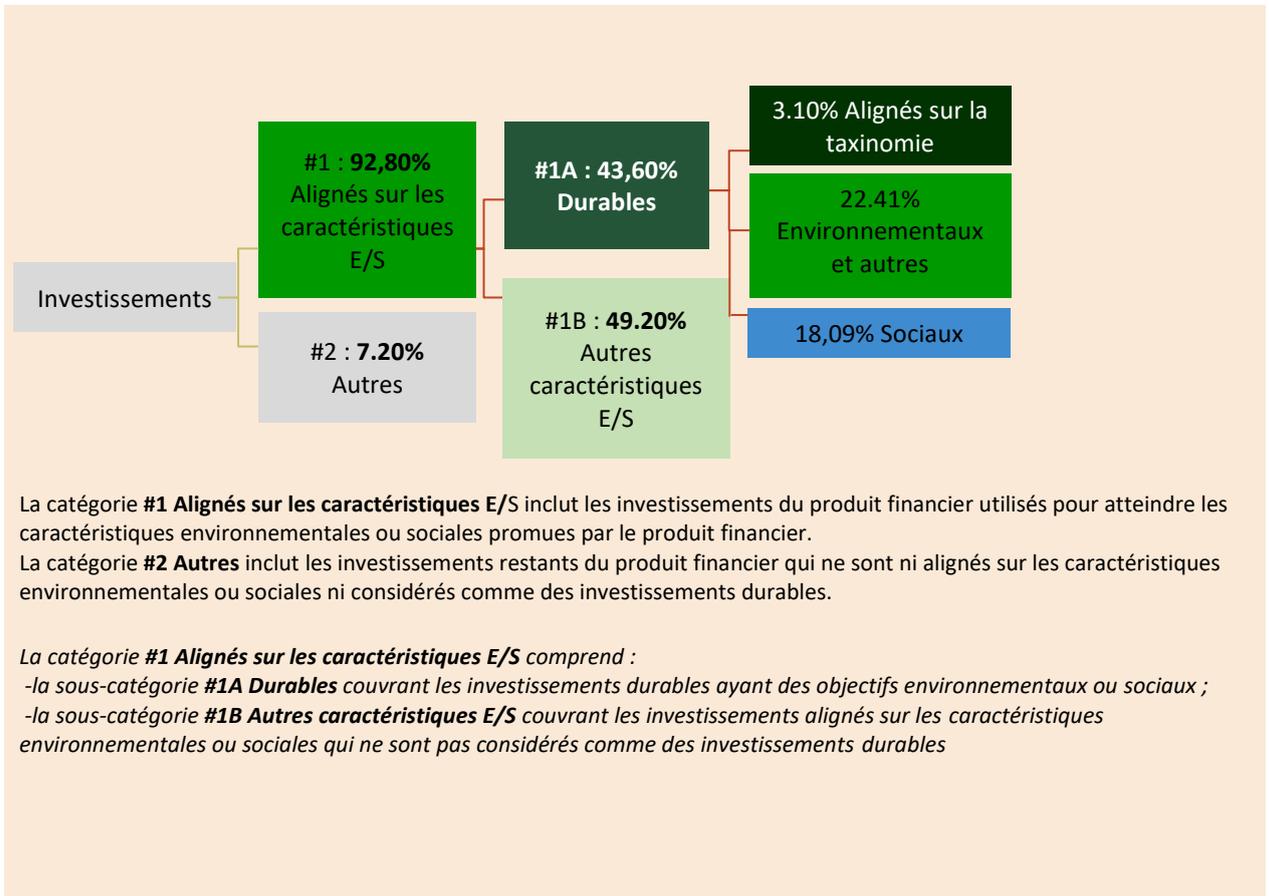
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
CASH	-	8.37%	-
MICROSOFT CORP	Technologies de l'Information	2.12%	USA
NVIDIA CORP	Technologies de l'Information	1.53%	USA
THERMO FISHER SCIENTIFIC INC	Santé	1.20%	USA
ALPHABET INC-CL A	Services de Télécommunication	0.95%	USA
NOVO NORDISK A/S-B	Santé	0.88%	Danemark
VISA INC-CLASS A SHARES	Finance	0.83%	USA
MASTERCARD INC - A	Finance	0.80%	USA
AMAZON.COM INC	Consommation Discrétionnaire	0.77%	USA
ASML HOLDING NV	Technologies de l'Information	0.76%	Pays-Bas
SCHNEIDER ELECTRIC SE	Industrie	0.74%	France
INTUIT INC	Technologies de l'Information	0.69%	USA
ASTRAZENECA PLC	Santé	0.68%	Royaume-Uni
CADENCE DESIGN SYS INC	Technologies de l'Information	0.60%	USA
SAP SE	Technologies de l'Information	0.59%	Allemagne



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

● Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.



Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur	% d'actifs
Finance	19.87%
Aucun secteur attribué	18.32%
Technologies de l'Information	15.93%
Santé	11.87%
Industrie	11.00%
Consommation Discrétionnaire	6.87%
Biens de Consommation de Base	4.40%
Matériaux	3.02%
Services de Télécommunication	2.95%
Services aux Collectivités	2.25%
Obligations d'État	1.85%
Immobilier	1.56%
Énergie	0.10%

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental .

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

- Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE?

Oui:

Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

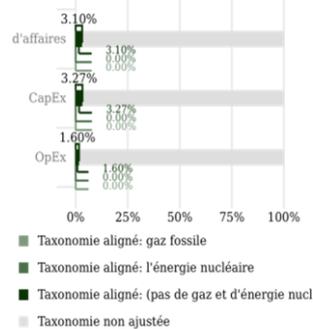
Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en %:

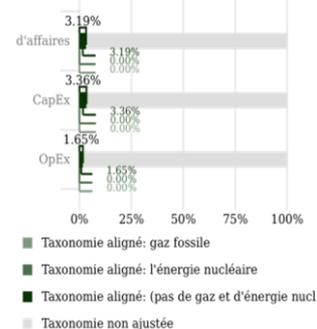
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont **obligations souveraines***



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

0.14% du portefeuille est aligné sur la taxonomie de l'UE par le biais d'activités transitoires et 1.01% est aligné par le biais d'activités habilitantes.

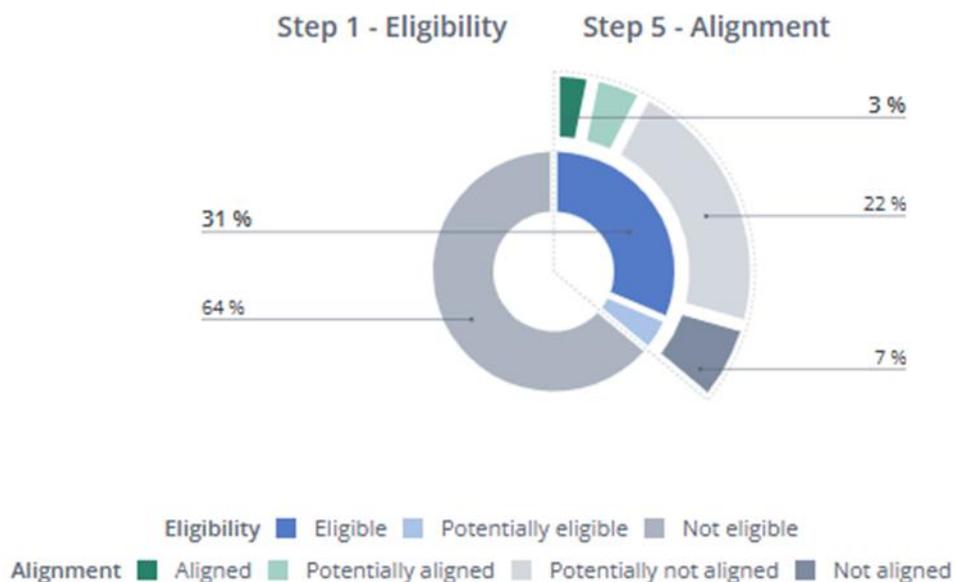
🕒 **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

L'alignement des investissements sur la taxonomie a légèrement baissé, passant de 4.37% en 2023 sur base du chiffre d'affaire à 3,10 % en 2024.

En 2023, 0.18% du portefeuille était aligné sur la taxonomie de l'UE par le biais d'activités transitoires et 2.26% était aligné par le biais d'activités habilitantes.
(Source: Clarity AI © – 29/12/2023)

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE?

(Source: Clarity AI © – 31/12/2024 : Pourcentage des investissements alignés et éligibles sur base du chiffre d'affaire - Sur les 1,263 entreprises de ce portefeuille, 1,163 sont couvertes (dont 561 sont soumises à la NFRD -Non-Financial Reporting Directive).





Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

La proportion des investissements durables sur le plan social est de 18.09%.

Les caractéristiques environnementales et sociales des investissements sont promues au sens large et aucun minimum n'est prévu. Il n'y a pas de biais vers une caractéristique ESG en particulier.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

Au 31/12/2024:

- *Les 49.20 % « #1B Autres caractéristiques E/S » sont investis dans des OPC classés Article 8 SFDR*
- *Les 7.20% « catégorie #2 Autres » étaient en cash*



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Les investissements sont sélectionnés en analysant les différentes stratégies adoptées par les OPC telles que la vérification de la façon dont ils intègrent les critères ESG, évaluation de la méthode adoptée. La combinaison des différentes approches d'investissement responsable permet de s'assurer d'une bonne diversification des risques.